

Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

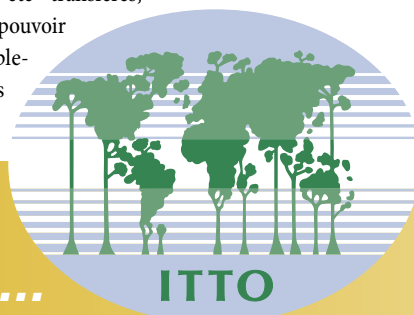


A qui le pouvoir?

C'EST aux sièges des parlements, dans les palais et les quartiers des affaires du centre des grandes villes que se trouvent en général les allées du pouvoir et peu d'entre nous ont l'occasion de les parcourir. Mais les décideurs, y compris les responsables des politiques forestières, parlent de plus en plus de décentralisation, c'est-à-dire du transfert des pouvoirs centralisés aux administrations locales, aux collectivités et à d'autres parties prenantes.

En foresterie, un des objectifs de la décentralisation régulièrement cité consiste à faire en sorte que les habitants des localités exercent davantage de contrôle sur la gestion des ressources de la forêt—et tirent leur juste part des bénéfices qu'elles procurent. Les chemins forestiers sont-ils donc destinés à devenir des allées du pouvoir? D'après les constatations faites jusqu'ici, cela semble peu probable. Selon un décompte réalisé en vue d'un récent atelier sur la décentralisation dans le secteur forestier (voir AFT 12/2 et page 7 de la présente édition), jusqu'à 60 pays ont fait des expériences de décentralisation ces dernières années. Mais les participants à cet atelier ont conclu qu'un régime de décentralisation qui responsabiliserait véritablement les communautés locales, ou même les administrations locales, n'a pas encore été mis en place dans de nombreux pays.

La décentralisation dans le secteur forestier a surtout été tentée dans la région Asie-Pacifique. Ferguson et Chandrasekheran (page 3) ont passé en revue 21 pays de cette région et décrivent les résultats plus ou moins satisfaisants qui ont été obtenus. Ils en concluent que "la décentralisation n'est pas une panacée, et n'est pas toujours efficace ou équitable. C'est une manière possible d'améliorer la gouvernance démocratique et, ce faisant, de contribuer à l'allègement de la pauvreté et/ou à l'aménagement forestier durable, mais ce n'est pas une mesure suffisante." Ils font observer que dans certains cas où les pouvoirs ont effectivement été transférés, les abus de pouvoir sont tout simplement passés du niveau des



**A l'intérieur ► Décentralisation ► réussites
du secteur privé ► analyse du cycle de vie ► et plus ...**

Table des matières ►

... Suite de l'éditorial

Les voies et les embûches de la décentralisation	3
Éléments de la décentralisation	7
Leçons à tirer des réussites	8
Le bois et son cycle de vie	12
Le Conseil élargit son programme sur les forêts tropicales	15
Les nouveaux travaux de l'OIBT ...	18
Donner la priorité aux forêts secondaires	20

Rubriques

Rapport de bourse	22
Conférences	24
Ouvrages parus récemment	26
Au tableau d'affichage	28
Formation	29
Réunions	30
Point de vue	32

Rédacteur Alastair Sarre
Traduction Yvonne Cunningham
Mise en page Justine Underwood
Base de données Manami Ohshima



Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 12.500 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse.

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tfo@itto.or.jp
www.itto.or.jp

contrôles centralisés au niveau des institutions locales, et que des mesures ont même été prises pour recentraliser certaines fonctions administratives. Ferguson et Chandrasekheran suggèrent également que la décentralisation ne devrait pas se faire précipitamment: effectuée trop rapidement, elle risque de surcharger les institutions qu'elle est supposée responsabiliser. En fait, dans certains cas où la surveillance centralisée des ressources forestières a été transférée prématurément, la décentralisation a été accusée d'avoir favorisé la recrudescence de l'exploitation forestière illégale. Cette question a été débattue lors d'un atelier tenu dans le courant de la trente-sixième session du Conseil international des bois tropicaux en juillet dernier (voir page 5 le rapport sur la session). Cet atelier a rassemblé les membres des deux groupes constitués par le Conseil, le Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et le Groupe consultatif de la profession (TAG), pour chercher les moyens par lesquels la société civile, les milieux professionnels du bois et autres acteurs pourraient lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qu'elle alimente. Le rapport final de l'atelier, publié à la page 32, formule des recommandations de grande portée, parmi lesquelles la participation accrue des communautés autochtones et autres à la prise des décisions concernant les forêts, de même qu'un plus grand soutien aux entreprises de foresterie communautaire.

Nombreux sont ceux qui considèrent la décentralisation comme un prolongement de la foresterie communautaire, par laquelle les habitants et les riverains des forêts ont davantage d'accès aux forêts et au contrôle des ressources. La privatisation, c'est-à-dire le processus par lequel les fonctions précédemment exercées par le gouvernement sont déléguées au secteur privé, est un cas quelconque peu différent sur lequel d'aucuns se posent la question de savoir si elle représente ou non une décentralisation. Quoi qu'il en soit, le processus de privatisation peut avoir des incidences majeures sur la façon dont les forêts sont gérées et sur la distribution des revenus qu'elles produisent.

Le secteur privé joue un rôle primordial dans la gestion des forêts en Amérique latine et aux Caraïbes. Tomaselli et Tuoto (page 8) décrivent une enquête qu'ils ont menée dans le cadre d'un projet de l'OIBT pour mettre en évidence des exemples d'entreprises privées ayant réussi la gestion durable de forêts tropicales. Ils ont constaté que les gouvernements avaient tendance à sous-estimer le coût de la gestion forestière durable, lequel doit par conséquent être pris en charge par le secteur privé. "Le secteur privé n'étant pas souvent disposé à payer intégralement la facture (ou n'en ayant pas les moyens), il en résulte non seulement

des pénuries de fonds pour mettre en oeuvre l'AFD, mais aussi la croissance du secteur non structuré (exploitation forestière illégale)." Heureusement, affirment cependant Tomaselli et Tuoto, "un nombre non négligeable d'exploitants forestiers [du secteur privé] font de leur mieux pour réaliser l'AFD."

Mais les opérateurs, qu'ils soient privés ou à base communautaire, ne seront disposés à pratiquer la bonne gestion des forêts qu'aussi longtemps qu'ils pourront vendre leurs produits à des prix rémunérateurs. Richard Murphy (page 2) se penche sur l'analyse du cycle de vie (ACV) qui cherche à déterminer les incidences qu'un produit peut avoir sur l'environnement durant toute sa durée de vie. La durée de vie du bois, c'est (du moins théoriquement) la période de germination d'une graine, puis de croissance, les prélèvements, la transformation et l'utilisation du bois, et enfin son élimination. Le bois donnant généralement d'assez bons résultats dans ce genre d'évaluation, comparé à d'éventuels produits de substitution comme l'aluminium et les plastiques, certains professionnels du secteur bois prédisent que l'ACV deviendra un argument de vente utile. Mais, pour les bois tropicaux, ces évaluations sont extrêmement rares; à moins de remédier à cette pénurie, l'ACV risque de devenir un domaine de plus dans lequel les bois tropicaux se laissent distancer par leurs cousins tempérés.

Enfin, la présente édition fait rapport sur le début des négociations formelles sur un accord qui succèdera à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (page 7). Dans l'ordre des choses, les organisations internationales sont rarement sièges de pouvoir. La tâche d'organisations comme l'OIBT est plutôt de faciliter les relations internationales par le dialogue et le financement de projets pilotes. Avec le temps, ce processus peut contribuer à établir des normes internationales, à partager l'information au-delà des barrières culturelles et autres et à faire mieux prendre conscience de l'impact international des actions nationales. Il peut également aider à renforcer la capacité des institutions nationales et sous-nationales et celle des communautés de faire respecter les lois forestières et de maximiser les bénéfices qui peuvent être dégagés de la gestion des ressources. Mais il ne pourra sans doute pas contribuer énormément à déterminer jusqu'à quel point la décentralisation peut résoudre les problèmes qui se posent dans les forêts tropicales et à leurs utilisateurs: en définitive, cette tâche devra être accomplie par chaque pays, peut-être par tâtonnements et, avec un peu de chance, de manière pacifique et constructive.

Alastair Sarre

Couverture Village de Bangkok (Thaïlande). Photo: A. Compost

Les voies et les embûches de la décentralisation

Quels sont les effets de la décentralisation sur la poursuite de l'aménagement forestier durable dans la région Asie-Pacifique?

**par Ian Ferguson¹
et Cherukat
Chandrasekharan²**

¹Professeur honoraire

School of Forest & Ecosystem
Science, Université de Melbourne
Parkville, Victoria, Australie, 3101

²Althara Nagar, Vellayambalam
Thiruvananthapuram 695 010
Kerala, Inde

LES gouvernements de nombreux pays, tropicaux et autres, ont repensé le rôle qu'ils ont à jouer dans la gestion des forêts. Ces dernières années, jusqu'à 60 d'entre eux ont opté pour une approche décentralisée, par laquelle les pouvoirs de gestion et d'utilisation des forêts sont transférés—théoriquement tout au moins—à des échelons inférieurs du gouvernement. En avril dernier, un atelier tenu pour étayer les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts (voir AFT 12/2 et à la page 7 de la présente édition), s'est penché sur ce phénomène et a recommandé certains moyens d'améliorer sa mise en oeuvre. Le présent article, inspiré d'un document présenté à l'atelier, examine le processus de décentralisation, tel qu'il s'est déroulé dans la région Asie-Pacifique.

Pourquoi décentraliser?

Le phénomène de décentralisation est actuellement stimulé en grande partie par des préoccupations concernant la gouvernance démocratique bien au-delà des questions forestières. Furtado (2001) a résumé les avantages et les inconvénients qui pouvaient résulter de la décentralisation en fait de gouvernance démocratique. Entre autres, on pensait que la décentralisation pourrait:

- fournir des services sociaux répondant aux besoins de la collectivité locale;
- s'inspirer des connaissances et des préférences locales;
- susciter chez les acteurs locaux davantage le sentiment que les projets et les programmes leur appartiennent, pour en assurer la durabilité;
- améliorer la reddition de comptes publics, rendant ainsi plus responsables les fonctionnaires, représentants élus et institutions politiques;
- promouvoir l'autonomie locale; et
- promouvoir le suivi, l'évaluation et la planification au niveau local et renforcer la participation des acteurs locaux à la prise de décision.

Furtado (2001) n'a nulle part constaté qu'une plus forte décentralisation entraînait automatiquement une meilleure gouvernance ou réduisait la corruption. Par ailleurs, l'étude de Blair (2000) sur la gouvernance démocratique locale dans six pays est tout aussi équivoque au sujet des gains réalisés. Bien que la progression de la participation, à la représentation, à la responsabilisation, aux avantages pour tous, et ensuite à la réduction de la pauvreté, semble d'une logique attrayante, plusieurs des cas étudiés par Blair n'ont guère progressé bien au-delà de la responsabilisation initiale ou nominale. On ne sait



Décentralisation à une fédération: Les membres de la Fédération des associations de paysans de Vista Hills Kalongkong Upland, qui gèrent une forêt à Buenavista, Bayombong, Nueva Viscaya (Philippines), examinent les conditions d'un accord de gestion forestière à base communautaire qui a été mis au point avec l'assistance du projet OIBT PD 21/97 Rev.2 (F).

pas clairement si c'est la conséquence d'obstacles ou de l'inertie provisoire d'un lent processus.

Qu'est-ce que la décentralisation?

On conçoit généralement que la décentralisation représente le passage de la gouvernance de haut en bas à la gouvernance ascendante. Bien que ce soit souvent le cas, la décentralisation est plus complexe et se présente sous au moins trois formes différentes (Klugman 1994):

- *déconcentration*: à savoir le transfert de la responsabilité administrative de fonctions précises à des paliers inférieurs de la bureaucratie du gouvernement central;
- *délégation*: à savoir le transfert de la responsabilité de gérer des fonctions précises à d'autres organismes publics en marge du contrôle normal du gouvernement central, qu'il s'agisse des pouvoirs provinciaux ou locaux ou de sociétés étatiques ou non; et
- *dévolution*: à savoir le transfert de la responsabilité de gouvernance de fonctions précises à des entités sous-nationales, publiques ou privées, qui échappent en grande partie au contrôle direct du gouvernement central.

En outre, la *privatisation* est une variante particulière de la décentralisation qui a beaucoup retenu l'attention dans un certain nombre de pays ces derniers temps. D'aucuns prétendent que la privatisation n'est pas une forme de décentralisation, mais elle correspond clairement à la définition de la décentralisation donnée ci-dessus.

Une grande partie de l'intérêt que suscite la décentralisation se fonde sur la notion que la délégation des tâches administratives et/ou la décentralisation de la gouvernance par le gouvernement central aux collectivités sont susceptibles de renforcer l'équité et d'aider ainsi à s'orienter vers les objectifs de l'allègement de la pauvreté et/ou de l'aménagement forestier durable (Ferguson



1996). Elle peut servir également à conserver des cultures ethniques ou à aider des groupes de minorités désavantagées.

Etudes de cas

Nous avons étudié les processus de décentralisation dans 21 pays de la région Asie-Pacifique, portant sur une diversité de contextes forestiers et de situations politiques. Ici, nous mettons l'accent sur certaines des voies et des embûches rencontrées; les enseignements dégagés de ces études sont explicités dans un encadré à part.

Dévolution aux municipalités

Les Philippines et l'Indonésie sont deux pays qui ont pris des mesures radicales en vue de transférer la gouvernance aux pouvoirs locaux et, ce faisant, ont créé de nouveaux problèmes pour la gestion des forêts. Dans les deux cas, la réorganisation n'est pas encore allée jusqu'au transfert des ressources qui pourraient rendre efficace la dévolution de la gestion forestière.

Aux Philippines, certains disent que l'agence centrale chargée de la foresterie (DENR) n'a transféré que les responsabilités présentant des difficultés, ne gardant que celles qui représentent des pouvoirs réels (Chandrasekharan 2003). En Indonésie, les municipalités ont, dans certains cas, alloué des concessions qui empiètent sur des concessions existantes (Rukmantara 2003), et il est à craindre que la dévolution ait fait passer la corruption dans les rangs des élites des pouvoirs locaux (Suwondo 2002).

La décentralisation a tendance à mieux réussir si le gouvernement central est 'fort' que s'il est faible. Elle est souvent gênée par une tendance à centraliser ou récupérer la totalité ou une partie de ce qui avait été précédemment décentralisé

Dévolution aux villages

Le Népal et la République de Corée fournissent des exemples de dévolution de longue date aux villages, niveau au-dessous des pouvoirs municipaux. La République de Corée a créé des coopératives forestières chargées de la protection des forêts, selon le modèle des organismes ruraux auto-réglementés du 15^{ème} siècle connus sous le nom de *sanrimgae*. Ces coopératives ont admirablement réussi à faire des progrès en matière de reboisement grâce à l'auto-assistance mutuelle, facilitée par l'aide financière et technique du gouvernement central. Cependant, les propriétaires fonciers ont cherché à réduire l'ingérence du gouvernement central dans le

fonctionnement des organismes coordonnés et à améliorer l'efficacité économique par la "recentralisation" effective au niveau provincial (Yoo 1997, Lee & Lee 2002).

Au Népal, les villages ont été chargés d'assurer la plantation et la protection des arbres sur des terres incultes appartenant à l'Etat et, en échange, ont obtenu tous les droits aux produits. Ils ont également réussi à gérer les forêts de protection et ont reçu 75% de tous les revenus dégagés. Toutefois, les responsabilités et les pouvoirs dévolus aux villages manquaient souvent de clarté (Singh & Kafle 2000). Ultérieurement, des niveaux intermédiaires (provinciaux et locaux) du gouvernement ont été chargés de coordonner les activités et d'allouer les ressources financières. En outre, la participation communautaire à un niveau inférieur à celui des villages a été introduite afin d'essayer de réduire les démêlés souvent caractéristiques des unités villageoises.

Décentralisation impliquant la propriété coutumière

La propriété coutumière ou communale, où chaque individu de la communauté jouit d'un droit de propriété sur la forêt, est une situation décentralisée et constitue la forme courante de tenure des terres dans les pays insulaires du Pacifique.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le gouvernement national alloue les permis d'exploitation de bois, aux termes desquels il gère la forêt au nom des propriétaires coutumiers pendant les 30 à 50 ans que dure l'accord de gestion forestière. La gestion est en général mise en oeuvre par l'intermédiaire d'un promoteur, y compris les récoltes et la construction d'infrastructures. Bon nombre d'entreprises propriétaires de terres auxquelles des permis ont été délivrés pour exploiter leurs ressources ont engagé des sociétés étrangères pour procéder à l'exploitation en leur nom, souvent à des conditions qui risquent d'être inadéquates ou défavorables.

La Fiji Pine Limited, une société étatique aux îles Fidji, gère des plantations de pin sur les terres que lui louent diverses collectivités (*mataqali*). Bien que ces collectivités soient représentées au conseil d'administration, nombreux ont été ceux qui se sont sentis frustrés par l'ordre de grandeur du paiement de loyer et d'autres revenus, par le nombre de Fidjiens employés (notamment aux niveaux de la gestion) et le fait que les propriétaires fonciers locaux n'étaient pas associés à la prise de décision (Ferguson *et al.* 2001). Cet état de choses met en évidence les difficultés de la privatisation collective de la gestion lorsque les terres appartiennent à la commune et lorsqu'il y a disparité non seulement entre les collectivités mais également entre ce qu'elles attendent de la privatisation et ce qu'en attend le gouvernement national.

Décentralisation par privatisation

Dans le cadre d'un régime dit "de responsabilité des ménages", la Chine a efficacement privatisé la propriété des arbres dans les forêts (mais non les terres sur lesquelles ils se trouvent) au profit de ménages pris individuellement (Wang *et al.* 2004). Vu l'importance des populations vivant dans certaines zones forestières, chaque ménage ne peut obtenir qu'un petit secteur de forêt, en général moins de deux hectares. La fragmentation de la propriété et de la gestion des forêts sur cette petite échelle se traduit par un faible rendement économique du fait qu'elle limite le recours à certains moyens techniques comme les

grands engins mécaniques et les pesticides et peut également créer des problèmes écologiques concernant la qualité de l'eau et la biodiversité en fragmentant les écosystèmes naturels. De nombreuses expériences sont actuellement tentées en Chine en vue de développer des formes plus viables de partenariat telles que diverses formes de sociétés par actions et de co-entreprises qui permettraient des opérations à une échelle plus efficace et un meilleur accès au capital et à la technologie.

Inversion partielle de la dévolution

Les questions soulevées par les processus de décentralisation sont différents selon qu'il s'agit de systèmes de gouvernance unitaires ou fédéraux. Dans un système unitaire, le seul gouvernement central détient le contrôle des pouvoirs des autres niveaux du gouvernement. Dans un système fédéral (où les pouvoirs politiques sont partagés entre un gouvernement

central et plusieurs gouvernements provinciaux), les pouvoirs des gouvernements provinciaux dérivent de la constitution et ne sont pas susceptibles de changement à la discrétion du gouvernement central.

Dans la fédération australienne, le contrôle de toute la gestion des terres, y compris les forêts, est dévolu aux Etats par la constitution. Au cours des trente dernières années, cependant, l'intérêt des médias s'est de plus en plus focalisé sur les questions forestières. En conséquence, le gouvernement fédéral s'est vu impliqué dans le débat sur la foresterie par le biais d'une diversité de contrôles indirects, entraînant de sérieux conflits politiques entre les deux niveaux du gouvernement, surtout lorsque des parties de conviction politique différente étaient au pouvoir. Ces conflits se sont aggravés au point où les deux niveaux du gouvernement ont reconnu les dangers et accepté

Leçons tirées des expériences de décentralisation dans la région Asie-Pacifique

Préparation

1. Les objectifs de la décentralisation sont une bonne gouvernance caractérisée par une amélioration de l'efficacité et de l'équité, de la transparence, de la responsabilité redditionnelle et de la participation des individus; le développement équilibré et durable; et la responsabilisation des citoyens. L'important est de réaliser un équilibre approprié entre la responsabilisation des citoyens aux différents niveaux géographiques (par ex. national contre municipal) ou à l'intérieur de différentes collectivités.
2. La décentralisation n'est pas une panacée, et n'est pas toujours efficace ou équitable. C'est une manière possible d'améliorer la gouvernance démocratique et, ce faisant, de contribuer à l'allègement de la pauvreté et/ou à l'aménagement forestier durable, mais ce n'est pas une mesure suffisante. La décentralisation est un processus à long terme, qui doit être mis en place par étapes.
3. La décentralisation ne signifie pas éliminer le contrôle des instances supérieures. La décentralisation a tendance à mieux réussir si le gouvernement central est 'fort' que s'il est faible. Elle est souvent gênée par une tendance à centraliser ou récupérer la totalité ou une partie de ce qui avait été précédemment décentralisé.
4. Une conception et un développement minutieux de la base juridique de la décentralisation est un précurseur souhaitable du changement, afin de garantir que les droits et les responsabilités sont clairement définis et fondés sur des procédures adéquates de consultation, sanction, réclamation, et sur des systèmes pour leur mise à effet et les surveiller.
5. Les mesures de décentralisation, particulièrement celles qui prévoient une dévolution, doivent s'attaquer à la corruption systémique dans les structures existantes et les nouvelles structures éventuelles avant de procéder au changement, afin de garantir que la corruption n'est pas simplement transférée à d'autres niveaux de gouvernement.

Processus

6. Officiellement parlant, la gouvernance démocratique repose en général sur le principe de la majorité.

- Toutefois, il existe un choix d'autres formes de prise de décision, par exemple consensus par veto, processus consultatif par l'intermédiaire de tiers ou de la bureaucratie et action bureaucratique directe dans le cas de catastrophes naturelles. Les formules choisies doivent également tenir compte des contextes historiques et culturels.
7. Lorsque, du point de vue administratif, la réglementation est séparée de la gestion forestière déléguée ou dévolue, les fonctions réglementaires devraient en général être exercées à un niveau au moins de la hiérarchie bureaucratique au-dessus du niveau de la gestion forestière déléguée ou dévolue, afin d'assurer une indépendance suffisante vis-à-vis de la politique locale et des élites au pouvoir.
8. Il peut être nécessaire, dans une fédération, que des unités bureaucratiques collectives traitent les problèmes transfrontières ou provinciaux/nationaux. La base juridique de ces unités mérite une attention particulière afin de réaliser un partenariat efficace.
9. L'information est vitale pour le fonctionnement d'une démocratie moderne et plus d'attention doit être accordée à la diffusion d'informations sur les buts et stratégies de la décentralisation par les médias et d'autres moyens, afin de contribuer à la résolution de conflits. L'importance croissante des médias nationaux peut mener à l'inversion partielle de la décentralisation, en particulier dans les systèmes fédéraux.
10. Le rôle positif de la résolution de conflits par débat public doit être reconnu et encouragé, en particulier là où les décisions sont prises à la majorité. Les approches de consensus par veto devraient se borner aux situations ne faisant intervenir qu'un petit nombre d'acteurs de force comparable. Dans certaines situations, les processus consultatifs par l'intermédiaire de tiers ou de la bureaucratie, et même l'action directe, peuvent être plus appropriés que les formules évoquées ci-dessus.

Dévolution

11. Pour être acceptable et fonctionner efficacement, la dévolution à des échelons inférieurs doit non seulement porter en elle une base juridique et des ressources appropriées mais également impliquer un transfert significatif de pouvoir. Elle doit aussi

respecter l'équité horizontale en garantissant une répartition équitable des ressources fiscales et autres entre les unités. Trop de décentralisation (autonomie) peut mener à négliger le cadre national d'ensemble et à ne pas respecter les priorités définies au niveau national. Des efforts fructueux peuvent renforcer la participation, augmenter la part des recettes tirées des forêts attribuée à la région, avoir pour effet une meilleure distribution des services et améliorer la pérennité des forêts.

12. La dévolution au niveau des villages est sans doute plus efficace si elle est adaptée aux systèmes traditionnels de gouvernance et vise principalement l'allègement de la pauvreté et l'approvisionnement en bois de feu. Si elle est axée sur la production commerciale de bois, l'échelle des opérations peut représenter un obstacle et exiger la formation de collectives villageoises.
13. La dévolution à des unités de propriété coutumière est nécessaire si la propriété des terres ou des ressources est traditionnellement coutumière. Il peut être nécessaire alors d'encourager la formation de collectives pour réaliser la production de bois à une échelle commerciale, ce qui entraîne les problèmes délicats de représentation au sein des instances de gouvernance. Les petites unités coutumières peuvent se charger de l'exploitation forestière et de scieries à petite échelle mais un soutien considérable et un cadre efficace par rapport à son coût leur sont indispensables pour obtenir la certification.

Privatisation

14. La privatisation représente une forme efficace et autorégulatrice de décentralisation en ce qui concerne la fourniture de biens et services forestiers commercialisables et tend à favoriser l'investissement dans le secteur privé. Mais la production forestière implique aussi souvent la fourniture de biens et services non destinés à être vendus, y compris ceux de la protection de l'environnement. La base juridique des droits de propriété pour les unités de gestion forestière privées et quasi-privées doit donc être bien définie et inclure la possibilité de participation de tous les acteurs à l'élaboration des règles, ainsi que des dispositions relatives aux procédures de sanctions et de réclamation.



de développer une approche commune par le biais de ce que l'on appelle les accords régionaux sur les forêts. En fait, cette approche a formalisé et rationalisé un rôle pour le gouvernement fédéral dans la gestion des forêts, tandis que précédemment les Etats considéraient ce rôle comme uniquement de leur ressort.

Conclusion

La gouvernance démocratique présente de nombreuses variantes mais une caractéristique dominante: elle permet à des non-dirigeants d'exercer un contrôle sur les dirigeants par le scrutin, ce qui permet de limiter les possibilités de voir les dirigeants assumer et exercer progressivement de plus grands pouvoirs dans leur propre intérêt, et par conséquent la menace de tyrannie éventuelle (Michels 1911). La gouvernance démocratique implique plusieurs sous-ensembles qui se chevauchent, y compris ceux qui portent sur la gouvernance, la bureaucratie, les marchés et l'information (Ferguson & Chandrasekharan 2004); il est essentiel de comprendre les caractéristiques de ces systèmes et leur interaction lorsque des changements tels que la décentralisation sont envisagés.

Les préceptes qui ont en général servi à sous-tendre la décentralisation ne sont pas encore bien établis. Le processus démocratique est lui-même un 'travail en cours' et non une cible connue et fixe. La décentralisation doit être conçue très attentivement en fonction de la situation et risque de ne pas toujours être la bonne formule pour l'aménagement forestier durable ou l'allègement de la pauvreté liée à la forêt. Elle est cependant digne de considération car les gouvernements et autres parties prenantes cherchent des chemins praticables pour parvenir au développement durable.

Pour être acceptable et fonctionner efficacement, la dévotion à des échelons inférieurs doit ... impliquer un transfert significatif de pouvoir. Elle doit aussi respecter l'équité horizontale en garantissant une répartition équitable des ressources fiscales et autres entre les unités

Références

- Blair, H. 2000. Participation and accountability at the periphery: democratic governance in six countries. *World Development* 28(1).
- Chandrasekharan, C. 2003. *Policy and institutions. Development in the Philippine Forestry Sector*. Consultancy Report UNDP.SPPD/PHI/01/010.
- Ferguson, I. 1996. *Sustainable forest management*. Oxford University Press, Melbourne, Australie.

Ferguson, I. & Chardasekharan, C. (2004). Paths and pitfalls of decentralisation for sustainable forest management: experiences of the Asia-Pacific region. Chapter in Colfer, C. & Capistrano, D. (eds). *A new vision for the state (and how it is working out in forests)*. CIFOR, Bogor, en préparation.

Ferguson, I., Leslie, A., Pens, H., Reid, R. & Shepherd, P. 2001. *Review of Fiji pine industry: final report: 23 November 2001*. Department of Forestry, University of Melbourne, Parkville, Australie.

Furtado, X. 2001. *Decentralisation and capacity development: understanding the links and the implications for programming capacity development*. CIDA Policy Branch Occasional Paper Series No 4.

Klugman, J. 1994. *Decentralisation: a survey of literature from a human development perspective*. UNDP Occasional Paper 13. hdr.undp.org/docs/publications/ocational_papers/oc13g.htm

Lee, D. K. & Lee, Y. K. 2002. *Roles of saemaul undong in reforestation and NGO activities for sustainable forest management in Korea*. Exposé présenté à l'atelier international sur les sciences et politiques forestières dans la région Asie-Pacifique intitulé: Building Bridges to a Sustainable Future. IUFRO/USFS/MSSRF, tenu du 16 au 19 juillet 2002 à Chennai, Inde.

Michels, R. 1911. *Political parties*. The Free Press, New York, USA (1968 reprint).

Rukmantara 2003. Comment faciliter le passage à l'AFD. *Actualités des Forêts Tropicales* 11(4).

Singh, H. & Kafle, G. 2000. Community forestry implementation: emerging institutional linkages. In Enters, T., Durst, P. & Victor, M. (eds). *Decentralisation and devolution of forest management in Asia and the Pacific*. RECOFTC Report No 18 and FAO/RAP Publication 2000/1, Bangkok, Thaïlande.

Suwondo, K. 2002. Decentralisation in Indonesia. Paper prepared for International Non-government Organisation Forum on Indonesian Development Annual Advocacy 2002. www.infid.be/INFID%20Background%202002%20Decentralisation.pdf

Wang, S., van Kooten, G., & Wilson, B. 2004. Mosaic of reform: forest policy in post-1978 China. *Forest Policy and Economics* 6 (2004).

Yoo, B Young Il, 1997. Indepth study on the Republic of Korea: status, trends and prospects to 2010. *Asia Pacific forestry sector outlook study*. Working paper APFSOS/WP/06. FAO, Rome, Italie.

L'article ci-dessus est inspiré du document de Ferguson & Chardasekharan (2004) 'Paths and pitfalls of decentralisation for sustainable forest management: experiences of the Asia-Pacific region'. Chapter in Colfer, C. & Capistrano, D. (eds). *A new vision for the state (and how it is working out in forests)*. CIFOR, Bogor, Indonesia. In prep.

Un document d'information rédigé par C. Chandrasekharan décrit en détail des études de cas dans la plupart des pays de la région Asie-Pacifique et peut être obtenu en s'adressant au Rédacteur: editor@itto.or.jp

Lors d'un récent atelier¹, les experts de politique forestière ont conclu que le succès de la décentralisation dépend essentiellement de sa planification, du renforcement des capacités et de la participation de tous les acteurs

LES INITIATIVES de décentralisation dans le secteur forestier doivent tenir compte du fait que

- la décentralisation est un processus complexe et dynamique qui évolue avec le temps, en se modifiant et s'adaptant aux circonstances changeantes. Elle devrait être fondée sur une parfaite connaissance de la situation politique, institutionnelle, sociale, culturelle et économique particulière de chaque pays;
- force est de constater que de nombreux pays n'ont pas encore mis en place un régime de décentralisation qui responsabilise véritablement les collectivités locales, voire les pouvoirs locaux;
- le secteur forestier s'entrecroisant avec de nombreux domaines du développement et secteurs de l'économie, la décentralisation et les orientations dans d'autres secteurs peuvent avoir une influence significative. Réciproquement, la décentralisation dans le secteur forestier peut procurer aux collectivités locales des moyens leur permettant de défendre leurs intérêts dans d'autres secteurs;
- il est indispensable de parvenir à un consensus des divers groupes d'intérêt par un processus consultatif et multipartite afin de clairement comprendre quels sont les rôles, devoirs, pouvoirs et responsabilités aux divers niveaux;
- la décentralisation devrait non seulement être fondée sur l'information, la transparence et la responsabilité à tous les niveaux, mais également les renforcer;
- il est essentiel que la situation politique et l'apport de ressources financières et techniques soient adéquats;

- il n'est pas essentiel de déléguer simultanément toutes les fonctions du secteur forestier. La décentralisation peut se faire progressivement, étape par étape, de façon mutuellement convenue et équitable à tous les niveaux;
- la décentralisation peut faire bénéficier l'environnement d'avantages durables dans des circonstances favorables, mais elle peut aussi mener à de graves problèmes écologiques;
- davantage d'attention devrait être accordée aux questions sexospécifiques, à l'éducation des jeunes et des enfants, en particulier des filles, et à d'autres questions d'équité;
- il est nécessaire d'aborder la décentralisation dans une perspective adaptative, en suivant l'évolution, en tirant des enseignements de l'expérience, et en actualisant les plans en conséquence;
- les avis sont divergents quant à l'inclusion des transferts de pouvoirs au secteur privé que suppose la 'décentralisation'; et
- les pays, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et d'autres organismes et instruments offrent, dans le cadre d'ateliers, de partenariats et de programmes, des occasions de partager des informations et des expériences sur la décentralisation.

'Les conclusions récapitulées ici (et dans l'encadré ci-dessous) sont extraites du rapport de l'atelier sur la décentralisation, les systèmes fédéraux dans la foresterie et les programmes nationaux sur les forêts, qui s'est tenu du 27 au 30 avril 2004 à Interlaken en Suisse en tant qu'initiative de soutien au Forum des Nations Unies sur des forêts. Le rapport peut être consulté à l'indicatif internet http://www.cifor.cgiar.org/publications/pdf_files/interlaken/Final_interlaken_report.pdf. Voir aussi un résumé de l'atelier dans AFT 12/2.

Renforcement des capacités, aptitudes techniques et information

Le renforcement des capacités est un processus de responsabilisation qui fonctionne à différentes échelles, celles des pouvoirs locaux et nationaux, des groupements et associations, et des individus, et par toutes sortes de moyens. C'est un élément crucial d'une décentralisation satisfaisante.

La décentralisation est un processus de transfert des pouvoirs (autorité, compétences, responsabilités et ressources), d'une instance centralisée aux unités des autorités locales, des collectivités et des acteurs locaux, dans l'intention de leur permettre d'envisager, de planifier et de mettre en oeuvre des mesures de gestion forestière destinées à produire et partager les avantages que procurent les forêts.

Les pays se trouvent à des étapes très différentes de la décentralisation et, à l'intérieur de ces pays, les circonstances et les parties prenantes sont probablement très diverses. En conséquence, les besoins en matière de renforcement des capacités, d'aptitudes techniques et de partage de l'information sont probablement aussi très variés. Il sera donc nécessaire de garantir un renforcement des capacités, des ressources et un engagement efficace aux niveaux nationaux et locaux.

Il est évident que le renforcement des capacités agit comme un catalyseur du changement au niveau des institutions politiques et des organisations, autant que des individus. Dans le cas des organisations, le

renforcement des capacités devrait viser à encourager des cultures qui sont plus sensibles à la décentralisation et qui la soutiennent. Dans le cas des individus, elle devrait se focaliser davantage sur les aptitudes et les attitudes et faire fond sur les connaissances et les cultures existantes. L'important est de chercher également à favoriser un équilibre entre droits et responsabilités, ainsi que l'apport de ressources et l'engagement financier des acteurs participants.

L'éducation est un élément clé mais ne constitue pas en soi le renforcement des capacités. Il faut aussi une 'volonté politique', qui résulte de l'interaction de plusieurs types de capacités des individus, des organismes et des réseaux. Dans ce contexte, il est d'importance critique pour le succès du renforcement des capacités de développer des cadres constitutionnels, juridiques, institutionnels et politiques pour la prise de décisions.

Malgré la diversité des acteurs, des contextes et des besoins, ceux qui sont susceptibles d'avoir le plus besoin de soutien sont:

- les unités des pouvoirs locaux;
- les collectivités, communes et groupes d'utilisateurs locaux;
- les ONG et les vulgarisateurs chargés de faciliter et de vulgariser les processus de décentralisation;
- les gouvernements centralisés, à mesure qu'ils apprennent à faire de la place pour des partenariats

responsabilisés par des parties prenantes;

- les parlementaires, les propriétaires de forêts, les associations et l'industrie; et
- les universités et les établissements de formation lorsqu'ils réforment leurs programmes d'études et leurs méthodes pour tenir compte des leçons de la décentralisation et de nouvelles approches telles que la foresterie communautaire, la gestion des écosystèmes, la facilitation du processus, etc.

Ces groupes auraient besoin de soutien dans les secteurs suivants:

- la formulation de leurs intérêts, mandats, responsabilités, etc., afin de participer efficacement en tant que citoyens dans des processus démocratiques;
- la planification et la conception de projets;
- la mise en oeuvre, la coordination et la gestion de réseaux, en particulier lorsqu'ils portent sur différents types de domaines et de compétences;
- les négociations et la gestion de conflits;
- le suivi, la réflexion et l'adaptation de plans;
- la gestion financière et la comptabilité, notamment pour ce qui est du partage des avantages;
- la gestion des processus participatifs; et
- l'aptitude à écouter, diagnostiquer, apprendre, décider et agir au sein de groupes.

Une enquête de l'OIBT sur le secteur privé a constaté que les opérations d'un certain nombre d'entreprises forestières sont sur la bonne voie de la durabilité. Quelles leçons peut-on en tirer?

Par Ivan Tomaselli et Marco Tuoto

STCP

Curitiba, Brésil



Inventaire: forestiers mesurant et marquant un arbre lors d'un inventaire pré-abattage dans la forêt de Guavirá, dont la gestion est une réussite du secteur privé. Photo: STCP

DANS le cadre du projet OIBT PD 48/99 REV.1 (M,F): Partage d'informations et d'expériences sur les réussites du secteur privé en matière d'aménagement forestier durable, une grande enquête a été menée à travers les pays tropicaux de 2001 à 2003 afin de dégager des exemples de réussites d'entreprises privées dans le domaine de la gestion durable des forêts tropicales. Les résultats de l'enquête et un certain nombre d'études de cas ont été présentés à une conférence tenue à Kuala Lumpur en avril dernier (voir AFT 12/2). Le présent article est un panorama des résultats concernant l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le processus d'enquête

La première étape du projet comportait une enquête sur l'aménagement forestier durable (AFD) menée auprès d'entreprises dans des pays producteurs de l'OIBT. En Amérique latine et aux Caraïbes, des questionnaires ont été envoyés à 852 entreprises, dont 69 ont répondu (Tableau 1), faible proportion compte tenu du travail qui avait été fait pour encourager les réponses.

Peu de réponses

Tableau 1: Réponses au questionnaire par les entreprises contactées dans la région Amérique latine/ Caraïbes

PAYS	Total des entreprises contactées	Nombre de réponses	% par rapport aux réponses obtenues
Brésil	232	40	17
Bolivie	67	7	10
Colombie	101	5	5
Equateur	59	6	10
Guatemala	89	1	1
Guyana	10	1	10
Honduras	52	2	4
Panama	6	2	33
Pérou	156	3	2
Suriname	9	—	0
Trinité-et-Tobago	25	—	0
Venezuela	46	2	4
TOTAL	852	69	—



Abattue: une grume prélevée dans la forêt de Guavirá. Photo: STCP

Les contacts pris ensuite avec un certain nombre de celles qui n'avaient pas répondu ont permis d'élucider plusieurs raisons du faible taux de réponses. Elles comprenaient l'absence, dans l'entreprise, de personnel technique capable de répondre au questionnaire, un manque d'information relative aux questions posées, les soupçons que l'information fournie risquait d'être utilisée à l'encontre de l'entreprise, et—sans doute le plus décourageant—un manque d'intérêt pour le sujet.

Les questionnaires qui ont été retournés étaient d'assez bonne qualité. Près de 80% avaient été presque entièrement remplis, tandis que les 20% restants ne répondaient pas à un certain nombre de questions mais contenaient malgré tout des renseignements utiles. Une analyse des questionnaires a permis de dégager ce qui suit:

- **types d'entreprise:** sur les 69 entreprises, 97% étaient de propriété privée, en majorité des petites et moyennes entreprises; 3% étaient des co-entreprises associant le gouvernement et des entrepreneurs privés. Aucun questionnaire rempli n'a été reçu d'entreprises publiques;
- **gestion forestière:** 94% des entreprises examinées étaient dotées d'un plan de gestion forestière. Cependant, 54% seulement de ces plans étaient conformes aux *Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles* ou aux *Directives sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts tropicales de production*; en fait, 41% des entreprises examinées ignoraient tout de la série des directives de l'OIBT. La majorité (65%) des entreprises appliquaient un système 'sélectif' de gestion forestière, 42% un système de 'shelterwood', 12% opéraient les coupes à blanc et 9% des systèmes 'ad-hoc' (à noter que certaines entreprises ont recours à plusieurs types de système, de sorte que le total dépasse 100%);
- **coupes:** le recours au débusquage par tracteur était le seul système de prélèvement cité. La plupart des entreprises ont répondu qu'elles pratiquaient les techniques à faible impact;
- **conservation de la biodiversité:** des espèces menacées étaient présentes dans les zones forestières de 43% des entreprises examinées. La chasse dans les forêts de production a été interdite par 87% des entreprises, tandis que 70% ont répondu qu'elles réservaient des secteurs de conservation ou de protection;

- **utilisation des produits forestiers non ligneux (PFNL):** 20% seulement des entreprises examinées produisaient des PFNL, principalement des produits médicinaux, des fruits et des noix;
- **services des forêts, loisirs, écotourisme:** la plupart des entreprises examinées (64%) ont fait savoir qu'elles fournissaient certains types de services, y compris ceux de conservation, de protection, d'éducation et de refuge pour la faune. Moins d'importance était accordée aux loisirs et au piégeage du carbone;
- **aspects sociaux:** la plupart des entreprises interrogées prévoyaient quelques soutiens de caractère social pour leurs employés et pour les communautés locales. La plupart des avantages couramment prévus étaient le logement (70% des répondants), suivi par des services de santé (62%), l'eau (49%), l'électricité (43%) et l'éducation (28%);
- **produits dérivés du bois:** plus de la moitié (56%) des entreprises produisaient des sciages, 31% des contreplaqués et 23% des produits de transformation secondaire comme les planchers, les moulures et les meubles;
- **sécurité et respect de la loi:** 81% des entreprises ont répondu qu'elles n'avaient pas été impliquées ces dernières années dans des procès pour infractions aux lois forestières;
- **recherche et développement (R&D):** 51% des entreprises ont dit qu'elles avaient entrepris certaines activités de R&D. La coopération internationale a joué un rôle important de recherche forestière dans la région: en effet, 57% des projets de R&D exécutés par les entreprises qui ont répondu avaient été financés de l'extérieur; et
- **certification:** 9% des entreprises possédaient une forêt certifiée, tandis que 78% ne bénéficiaient d'aucun type de certification. Ce qui est encourageant, c'est que près de 62% des entreprises sans forêt certifiée ont déclaré qu'elles avaient l'intention d'entamer la procédure de certification dans un proche avenir.

Etudes de cas

Dans un deuxième temps, sur la base de l'analyse du premier questionnaire, neuf entreprises ayant mis en place un programme sérieux d'AFD—quatre au Brésil, trois en Bolivie, une en Colombie et une en Equateur—ont été sélectionnées aux fins d'une évaluation plus poussée. A chacune d'elles a été envoyé un second questionnaire qui a été rempli la plupart du temps par les consultants du projet en coopération avec les représentants des entreprises sélectionnées. La troisième

Prêtes à expédier: des portes fabriquées par La Chonta, autre cas de réussite du secteur privé. Photo: STCP



étape a comporté la préparation de quatre études de cas, dont deux sont présentées ici.

La Chonta

La Chonta est une entreprise privée bolivienne. Elle gère 220.000 ha de forêts tropicales, répartis en deux concessions (de terres forestières appartenant au gouvernement) situées dans les districts de Guarayos et Bajo Paragua, dans la région centre occidentale de Bolivie. L'entreprise emploie 350 personnes et son revenu annuel se chiffre à environ 4 millions de \$EU.

Après la promulgation d'une nouvelle loi forestière en 1997, l'entreprise, dont les opérations forestières avaient été jusqu'à de caractère 'traditionnel', a décidé d'adopter une nouvelle approche et a commencé à gérer les concessions de manière durable. Aujourd'hui, les deux concessions de la Chonta sont certifiées sous l'égide du Forest Stewardship Council (FSC).

Pour améliorer les pratiques forestières et adopter l'AFD, La Chonta a dû augmenter le nombre d'espèces d'arbres prélevées et, par conséquent, a été en mesure de récolter des volumes plus élevés par unité de superficie. Dans le passé, les opérations de l'entreprise étaient fondées sur un petit nombre d'espèces de valeur, l'acajou et le cedro, et les prélèvements se situaient normalement à moins de 1 m³/ha; ces espèces sont maintenant rares dans les concessions. A l'heure actuelle, en comptant les nouvelles espèces ou espèces dites 'moins connues' (EMC), l'entreprise récolte entre 3 et 8 m³/ha, volume encore relativement faible comparé à celui des opérations dans d'autres pays de la région.

La Chonta possède deux scieries, toutes deux situées à proximité de ses concessions (La Chonta et Lago Rey). Une partie de la production est commercialisée à l'état brut, tandis que les meilleures catégories sont transformées en produits à valeur ajoutée. La capacité de l'installation d'usinage est de quelque 2.000 m³/an de produits finis (portes, moulures et planchers) et produit annuellement 20.000 portes environ. La filière de responsabilité est également certifiée par le FSC.

Les activités de la transformation du bois ont été fortement touchées lorsque l'AFD a été adopté, notamment à cause de l'augmentation du volume des nouvelles espèces, dont les caractéristiques de transformation étaient en grande partie inconnues. Plusieurs mesures ont dû être prises en vue d'améliorer le rendement à l'usine, parmi lesquelles plusieurs investissements pour mettre au point de nouveaux procédés et produits ainsi que des investissements en matériel de transformation.

L'augmentation du volume prélevé réduit les coûts de la récolte (du volume par unité), mais elle donne lieu à un autre problème: bon nombre des nouvelles espèces de bois récoltées ne sont pas connues sur le marché international et, lorsqu'elles sont acceptées, elles sont de faible valeur marchande. La Chonta devra donc faire face à des périodes difficiles, étant donné que dans beaucoup de cas, vu notamment la difficulté logistique des transports en Bolivie, pays sans littoral, les coûts de production représentent un facteur très limitatif pour des bois sans tradition sur le marché. Le marché intérieur pourrait en principe offrir une solution mais ce marché est extrêmement restreint.



Route aménagée pour l'exploitation de la concession de La Chonta.
Photo: STCP



En route vers la scierie: un train de remorques à destination de la scierie de Guavirá. Photo: STCP

L'expérience de La Chonta donne à penser qu'il est fondamental d'introduire les EMC lorsque l'on adopte l'AFD. La transformation de ces espèces exige un élargissement de l'échelle de production (à commencer dès la forêt) et l'adoption de meilleures techniques de transformation afin de réduire les coûts de production et relever la valeur des produits.

Beaucoup d'EMC ont une valeur marchande inférieure, bien au-dessous de celle des espèces de bois traditionnelles et très peu susceptible d'augmenter, du moins au début et pour quelque temps encore. Ainsi, sans réduction des coûts et valeur ajoutée, il est difficile de rentabiliser les opérations, ce qui est nécessaire pour améliorer les pratiques forestières.

L'expérience de La Chonta montre également qu'une bonne politique et un bon cadre juridique, en ce qui concerne notamment le respect des lois, jouent un rôle important dans la promotion de l'AFD. Toutefois, le secteur privé bolivien a fini par payer la totalité des coûts de l'adoption de l'AFD, puisque le gouvernement n'a aucun instrument économique ou autre mécanisme qui puisse prendre en charge ces coûts. L'entreprise espérait que le marché permettrait de compenser les coûts additionnels, mais apparemment le bois issu d'une production durable, même si elle est certifiée, ne peut se vendre au prix fort.

La complexité croissante du cadre juridique relatif aux forêts et le chevauchement de plus en plus fréquent des règlements résultant du processus de décentralisation en cours font continuellement monter les coûts des opérations. Cet état de choses pousse à des infractions aux procédures formelles et à la corruption, notamment s'il y a également des faiblesses dans l'application des lois

L'évolution vers l'AFD exige plus que de la bonne volonté. De nouveaux investissements dans l'ensemble de la chaîne des valeurs sont nécessaires. C'est ce qui a énormément freiné les opérations de La Chonta car, en Bolivie, les sources financières pour des investissements directs dans l'industrie du bois sont extrêmement limitées et, si elles sont disponibles, leurs coûts sont prohibitifs.

Guavirá

Guavirá Industrial e Agroflorestal Ltda. est une entreprise brésilienne privée. Ses opérations sont totalement intégrées, des abattages et des récoltes à la fabrication (transformation primaire et secondaire) et à la commercialisation. L'entreprise emploie environ 250 personnes et son chiffre d'affaires annuel se monte à environ 7 millions de dollars EU.

Guavirá possède à peu près 80.000 ha de terres situées dans l'Etat du Mato Grosso. Sur ce total, 58.000 ha sont couverts de forêts tropicales naturelles gérées à des fins de production. Le plan d'AFD établi par Guavirá a été considéré par les autorités de l'Etat, ainsi que par l'agence forestière nationale (IBAMA), comme un modèle à suivre. Bien que l'entreprise puisse acquérir des grumes sur le marché local, toutes les fournitures de bois proviennent actuellement de ses propres terres forestières.

Les terres forestières que possède Guavirá sont tout à fait atypiques, avec une densité beaucoup plus élevée d'une seule essence commercialisable, le cedrinho (*Erisma uncinatum*), que dans d'autres parties de l'Amazonie; celle-ci représente environ 50% de tous les prélèvements de bois, le volume récoltable se situant entre 10 et 15 m³/ha (selon l'emplacement). Cette concentration élevée d'une seule espèce de valeur est un avantage compétitif important pour Guavirá et, en fait, est sans doute le plus important facteur assurant sa rentabilité.

Un autre avantage résulte de la capacité de l'entreprise de procéder aux abattages et aux opérations de transport pendant toute l'année, à la différence de la plupart des opérations ailleurs en Amazonie où les activités sont interrompues par la saison des pluies et, par conséquent, ne peuvent se dérouler pendant plus de 6 à 8 mois de l'année. Guavirá est en mesure de procéder à ses travaux d'exploitation toute l'année grâce à la nature des sols et à l'excellente qualité des routes construites par l'entreprise. Le matériel utilisé comprend essentiellement un débusqueur, un chargeur avant et cinq camions de 70 tonnes, ce qui est suffisant pour fournir 85.000 m³ à la scierie chaque année.

Guavirá a également modernisé ses installations de transformation en vue de renforcer son avantage compétitif grâce à une plus grande productivité, en réduisant les pertes de bois et en améliorant la qualité des produits. Cette modernisation a consisté à construire une nouvelle scierie d'une capacité de production de 60 000 m³/an de sciages pour remplacer les trois plus petites scieries existantes, ainsi qu'une installation moderne de transformation secondaire pour valoriser les sciages et améliorer les rendements matière, et une centrale électrique utilisant les déchets de bois.

Le total de l'investissement s'est élevé à quelque 12 millions de \$EU, dont la moitié environ provenait de la Banque nationale de développement économique et social (BNDES)—premier financement accordé par la BNDES à une industrie prélevant et transformant le bois des forêts tropicales naturelles dans la région amazonienne. Ces investissements ont été d'une importance capitale car ils ont permis à l'entreprise de capter une part du marché international; avant la mise en service de la nouvelle scierie, la totalité de la production était vendue sur le marché intérieur, principalement comme matériau de construction.

Actuellement, Guavirá produit 45.000 m³/an de sciages tropicaux. Les qualités supérieures (environ 10.000 m³/an) sont transformées en produits à valeur ajoutée tels que moulures, revêtements de sol d'extérieur, éléments de meubles, qui sont vendus principalement sur le marché international. Grâce à cette stratégie de valorisation d'une part importante de la production et du commerce sur le



Valorisation: les grumes prélevées dans la forêt de Guavirá sont sciées dans la scierie à gauche et le bois scié est ensuite transformé dans l'installation de droite. Photo: STCP

marché international, la moyenne des prix de vente obtenus par Guavirá a plus que doublé ces trois dernières années, et la rentabilité a également augmenté.

En dépit de son succès, des problèmes subsistent quant à la durabilité économique à long terme des affaires de Guavirá. La complexité croissante du cadre juridique relatif aux forêts et le chevauchement de plus en plus fréquent des règlements résultant du processus de décentralisation en cours font continuellement monter les coûts des opérations. Cet état de choses pousse à des infractions aux procédures formelles et à la corruption, notamment s'il y a également des faiblesses dans l'application des lois. Il y a de sérieux doutes en particulier quant à savoir jusqu'à quel point le gouvernement pourra efficacement à l'avenir faire respecter la loi relative aux droits de propriété. De plus, d'autres types d'occupation des sols dans cette région—notamment la culture du soja—s'avèrent plus rentables que la gestion durable des forêts.

Parmi les grands problèmes

Il n'y a aucun doute que le secteur privé est le principal investisseur dans l'AFD dans la région d'Amérique latine/Caraïbes. Bien que les gouvernements et le secteur privé se soient accordés sur une série de normes pour la mise en œuvre de l'AFD, il semble que la plupart des gouvernements aient sous-estimé le besoin de moyens financiers nouveaux et additionnels, laissant au secteur privé le soin de passer à l'action. En outre, le secteur privé est censé participer aux dépenses croissantes des gouvernements résultant de règlements excessifs et de l'élargissement des administrations, si bien qu'il finit par payer deux fois pour le mal qu'il se donne. Le secteur privé n'étant pas souvent disposé à payer intégralement la facture (ou n'en ayant pas les moyens), il en résulte non seulement des pénuries de fonds pour mettre en œuvre l'AFD, mais aussi la croissance du secteur non structuré (exploitation forestière illégale).

Néanmoins, cette enquête a montré qu'un nombre non négligeable d'exploitants forestiers font de leur mieux pour réaliser l'AFD. Les superficies forestières sous régimes d'AFD sont relativement petites, et peu d'indications laissent entrevoir une nette expansion des forêts 'rationnellement aménagées' dans un proche avenir. Pour que cela se produise, il faudra éliminer un certain nombre d'obstacles auxquels se heurtent les entreprises attachées à la poursuite de l'AFD.

Droits de propriété

En ce qui concerne les forêts, l'absence de droits de propriété bien définis a été un obstacle qui a considérablement gêné l'apport d'investissements dans le secteur forestier (et, par conséquent, en faveur de l'AFD) dans la région. Dans la plupart des pays de la région d'Amérique latine/Caraïbes (en particulier en Bolivie, au Guyana, au Pérou et au Suriname), la résolution des conflits sur les droits de jouissance des terres et l'application de lois sur les droits de propriété sont des conditions préalables à remplir pour réaliser l'AFD.

Incitations et financement

Dans certains pays de la région, le niveau des incitations et la disponibilité de fonds pour la création de forêts artificielles sont déjà adéquats. En revanche, il

n'existe dans la région aucune incitation ni aucun mécanisme de financement pour la gestion des forêts naturelles. La solution à ce problème n'est pas simple, mais le principe fondamental est clair: les gouvernements et les autres acteurs doivent créer un climat favorable aux investissements nécessaires pour améliorer les performances et la compétitivité du secteur forestier sur les marchés (en particulier le marché international). En définitive, le marché sera la source principale de fonds pour le financement de l'AFD.

Des incitations devraient également être imaginées pour catalyser l'adoption de l'AFD et répandre son application, mais d'autres conditions doivent également être réunies pour que ce processus soit soutenu. Par exemple, des règlements appropriés, stables et transparents, la stabilité économique et politique, et l'accès garanti aux ressources forestières et aux marchés (y compris le marché international).

Rentabilité

Le secteur privé recherche des bénéfices, mais l'AFD n'est souvent pas aussi attrayant que tant d'autres investissements intéressants: il y a des façons généralement plus faciles et plus sûres de dégager des revenus comparables (ou plus substantiels), que ce soit dans le secteur forestier ou ailleurs. Ainsi, l'effort principal au niveau des politiques devrait consister à rendre la foresterie non durable moins profitable et l'AFD plus rémunérateur.

En ce qui concerne les forêts, l'absence de droits de propriété bien définis a été un obstacle qui a considérablement gêné l'apport d'investissements dans le secteur forestier (et, par conséquent, en faveur de l'AFD) dans la région

Mais rendre l'AFD plus attrayant que la gestion forestière non durable ne suffit pas en soi. Le secteur du bois n'est pas le seul dans le monde, et l'investissement s'acheminera vers d'autres secteurs s'ils offrent une rémunération plus intéressante et/ou plus sûre, ce qui entraînera en définitive davantage de défrichement des forêts—pour faire place à l'agriculture et à d'autres utilisations des terres.

L'analyse du cycle de vie pourrait servir davantage à comparer les incidences sur l'environnement des bois tropicaux par rapport aux matériaux de substitution

par Richard Murphy

Département des sciences biologiques, Imperial College Londres

Londres SW7 2AZ, Royaume-Uni
r.murphy@imperial.ac.uk

A LA DEMANDE du Comité de l'information économique et de l'information sur le marché du Conseil international des bois tropicaux, j'ai récemment examiné l'application de l'analyse du cycle de vie (ACV) aux bois, tropicaux et autres. Le but consistait à "étudier le rôle de l'ACV en tant qu'outil susceptible de contribuer à renforcer la compétitivité des bois tropicaux sur le marché". Examinons tout d'abord ce que signifie l'ACV et ce que nous savons de l'intérêt qu'elle présente pour déterminer les incidences des bois tropicaux sur l'environnement.

L'ACV peut être appliquée à tous les types de produits pour analyser l'éventail des effets sur l'environnement qu'ils occasionnent pendant toute la durée de leur cycle de vie, comme l'émission de gaz à effet de serre (GES), l'épuisement des ressources, l'acidification, l'eutrophication ainsi que les effets de l'occupation des sols. Souvent désignée "évaluation de bout en bout", l'ACV tient compte de l'impact écologique de chaque activité d'extraction, fabrication, transport, utilisation et élimination du produit.

Etant donné que l'ACV porte sur toutes les étapes dans le cycle de vie du produit et qu'elle analyse un éventail d'incidences sur l'environnement, elle est extrêmement utile pour comparer des matériaux d'origines très diverses pouvant être utilisés à des fins analogues, par exemple le bois et le chlorure de polyvinyle (le plastique PVC) ou l'aluminium qui servent à la fabrication des chambranles. Une ACV nous permet d'éviter de trop insister sur les phases simples d'un produit comme l'extraction ou l'élimination,



Débusquage: la récolte n'est qu'un élément à étudier pour évaluer les propriétés environnementales du bois. Photo: CIB

lorsque nous essayons de connaître toutes les conséquences que ce produit peut entraîner pour l'environnement. Elle nous force à fonder nos jugements sur les impacts de toutes les étapes de la fabrication, de l'utilisation et de l'élimination du produit.

La bonne nouvelle c'est qu'en général les ACV ont montré que le bois est un matériau qui porte moins atteinte à l'environnement que ses substituts comme les matières plastiques et le béton. Un exposé de Hillier et Murphy (2000) nous fournit l'exemple d'une étude d'ACV: ils ont montré que, durant une vie utile estimée à 50 ans, une clôture en bois résineux traité avait beaucoup moins d'impact sur l'environnement que d'autres construites en acier ou en béton (Figure 1).

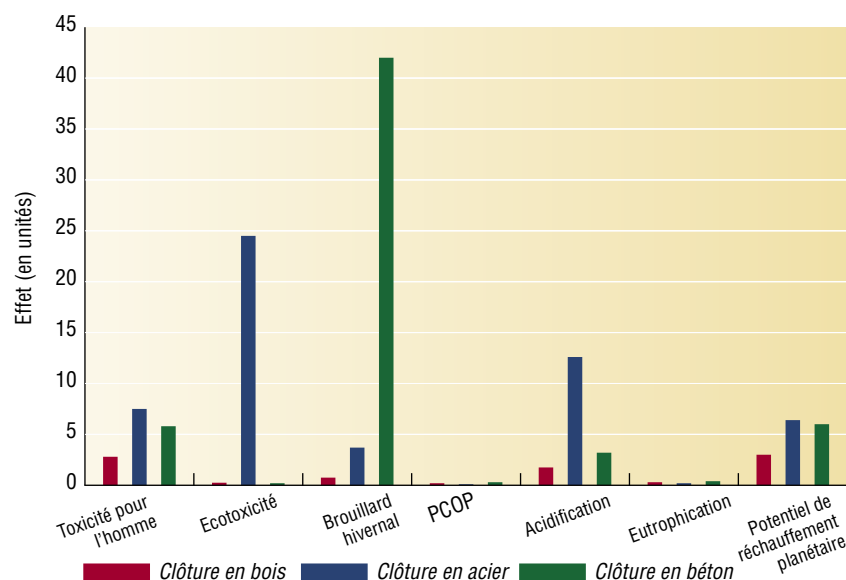
Ayant comparé les matériaux utilisés pour les fenêtres de logements, Frühwald *et al.* (2003) ont également prouvé que le bois valait mieux que d'autres matériaux couramment utilisés: dans cet exemple, ils ont constaté que le bois avait un potentiel de réchauffement de la planète (GWP) relativement faible (Figure 2). Cette étude a également montré, quel que soit le matériau utilisé pour les chambranles, que la phase d'utilisation de la fenêtre avait le plus d'impact sur l'environnement, surtout à cause de la perte de chaleur (mais aussi, dans le cas du bois, vu la nécessité de l'enduire de peinture). Si l'on tient compte de toutes les phases, sauf celle d'utilisation, les différences entre les trois types de matériaux indiqués pour les chambranles sont encore plus significatives, le matériau bois apportant un GWP *négligeable* (c'est-à-dire une *réduction* du potentiel de réchauffement planétaire) dû au piégeage du CO₂ atmosphérique, d'abord pendant la période de croissance de l'arbre et ensuite dans le chambranle de la fenêtre. Les encadrements de fenêtre en aluminium et PVC ont produit, dans un cas comme dans l'autre, un GWP positif (même sans compter la phase d'utilisation) à cause de la consommation d'énergie beaucoup plus grande nécessaire pour leur transformation.

Bois tropicaux

Jusqu'à présent, très peu d'études d'ACV ont été menées sur des bois tropicaux. Cette recherche n'en a révélé qu'une seule (VROM

Evaluation des clôtures

Figure 1: Synthèse des résultats d'ACV par Hillier & Murphy (2000) comparant des clôtures en bois résineux traitées aux cuivre-chrome-arsenic à des clôtures en acier et en béton (PCOP= potentiel de création d'ozone photochimique)



2002) qui concordait pleinement avec la série 14040 des normes de l'Organisation internationale de normalisation (iso) relatives à l'ACV. Dans cette étude, le bois de pin de l'Union européenne (UE), acétylé selon une nouvelle technique de préservation, a été comparé à deux autres bois qui présentent une bonne durabilité naturelle, le mélèze de Sibérie et à l'azobe (*Lophira alata*) d'Afrique occidentale. L'étude portait sur les palées de pilots d'un canal urbain aux Pays-Bas. Bien que n'étant pas l'objet principal de cette étude (qui devait évaluer l'impact du pin acétylé), les résultats de l'ACV ont révélé pour l'azobé un profil écologique nettement plus positif que celui des deux résineux. Elle a néanmoins indiqué clairement que la récolte et le transport du bois tropical produisaient de plus fortes émissions de GES.

Ce facteur particulier a fait l'objet d'une recherche plus poussée dans les données d'information quelque peu limitées concernant l'ACV: comme on pouvait s'y attendre, elle a confirmé que la consommation d'énergie pour la récolte des bois tropicaux et leur livraison aux marchés européens était nettement plus élevée que dans le cas des bois résineux "locaux".

Occupation des sols

Les études d'ACV sur des bois tropicaux présentent une autre difficulté et le risque sérieux d'inexactitudes lorsque l'on tente d'inclure dans l'analyse des données sur l'utilisation des sols. Certes, il est souhaitable d'évaluer les effets qu'ont sur les terres les prélèvements de ressources naturelles comme le bois (par exemple en occupant une certaine superficie, les effets sur la biodiversité, les effets sur la productivité primaire, et le changement d'occupation des sols d'une catégorie à l'autre), mais les méthodes pour ce faire dans le cadre de l'ACV sont très controversées. En général, il est extrêmement difficile de représenter avec exactitude, de manière relativement simple et susceptible de comparaison, la complexité des systèmes en cause. Dans le cas des bois tropicaux, le problème se présente lorsque l'on inclut dans l'ACV des estimations peu fiables concernant les effets des prélèvements forestiers sur l'utilisation des terres. Cela risque de lourdement pénaliser le bilan des bois tropicaux lorsque l'on compare leurs incidences écologiques dans la catégorie d'occupation des sols et celles des bois tempérés ou d'autres matériaux comme les plastiques et les métaux. Compte tenu des incertitudes à l'égard de la méthodologie et de la qualité des données d'ACV dans ce domaine, il y a lieu, pour le moment, de considérer avec beaucoup de scepticisme les ACV comparant les bois tropicaux et tempérés lorsque la conclusion générale est fortement influencée par la catégorie d'utilisation des terres.

Les ACV elles-mêmes ne certifient pas qu'un secteur particulier de forêt est géré de manière durable. Il existe de bien meilleurs outils conçus plus particulièrement à cet effet (voir Eba'a Atyi & Simula 2002, Nikinmaa & Lounasvouri 2003). L'OIBT, entre autres, a consacré beaucoup d'efforts à rendre de tels outils plus largement disponibles. Pour favoriser la cause des bois tropicaux dans l'ACV, il est nécessaire d'étudier comment l'intégration de bonnes données sur les effets de l'utilisation des terres, tirées d'exemples de gestion de forêts tropicales jugée durable, se répercute sur les résultats d'ACV complètes concernant les produits ligneux tropicaux, notamment par comparaison avec certaines des hypothèses qui ont été formulées jusqu'à présent. En associant les résultats de l'ACV à ceux des activités de certification, on obtiendra une évaluation plus exhaustive de la

Précisions sur le bois

Incidences sur l'environnement résultant de l'ACV, en faveur et à l'encontre du matériau bois comparé à d'autres matériaux de substitution

PHASE DU CYCLE DE VIE	Pour	Contre
Origine de la matière première	Elimination de CO ₂ atmosphérique, services des écosystèmes, renouvelable s'il est bien géré	Vastes superficies occupées
Récolte/prélèvements	Relativement peu d'exigence en énergie et matériel	Dommages aux écosystèmes, émission de GES par les perturbations, distances de transport
Transformation	Faible consommation d'énergie, sous-produits et produits dérivés utiles, production potentielle d'énergie	Faibles rendements (bois tropicaux), distances de transport
Utilisation	Résistance élevée par rapport au poids, bonnes propriétés thermiques	Besoin éventuel d'additifs pour améliorer la durabilité
Fin de vie utile	Réutilisations multiples, recyclage, récupération énergétique, possibilité de remplacer les combustibles fossiles	Nécessité de séparer le bois contaminé, détérioration au recyclage

gestion durable d'une zone de forêt tropicale et des propriétés de leurs produits ligneux vis-à-vis de l'environnement.

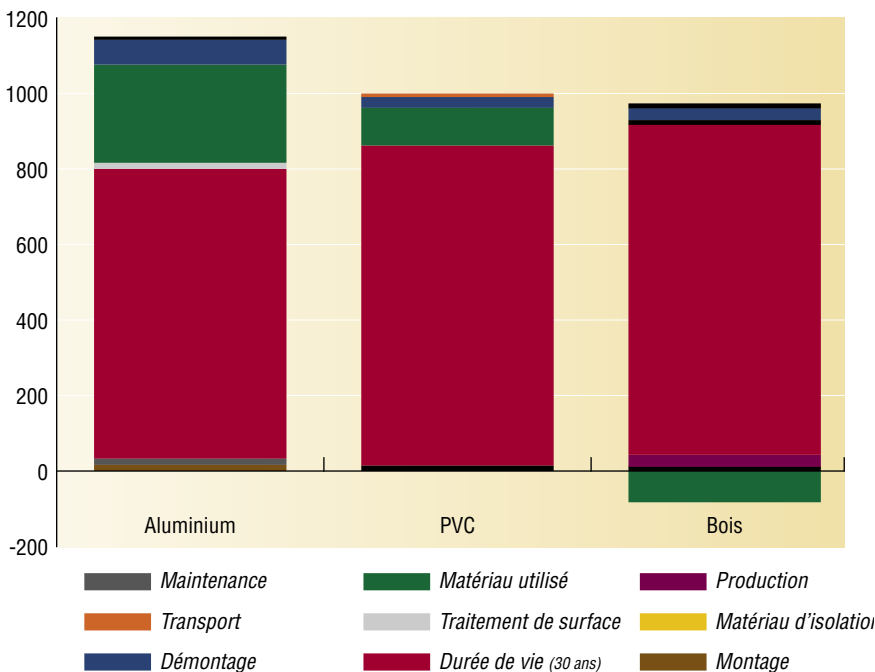
Nécessité de multiplier les études d'ACV sur les bois tropicaux

L'étude sur l'azobe évoquée ci-dessus montre que les résultats de l'ACV des bois tropicaux peuvent se comparer à ceux obtenus pour les bois tempérés, et peuvent même leur être plus favorables. On peut donc espérer avec optimisme que l'apport de meilleures données pour l'ACV des bois tropicaux mettra en évidence que leur utilisation durable permettra d'obtenir des avantages en faveur de l'environnement.

Supposer que le bois tropical serait toujours favorisé par les résultats d'ACV serait cependant faire preuve de naïveté; au

Les châssis de fenêtre

Figure 2: Comparaison par ACV du potentiel de réchauffement de la planète entre matériaux utilisés pour les chambranles, tel qu'indiqué par des émissions d'équivalents CO₂ (d'après Frühwald et al. (2003))





La fin du parcours? Dans l'ACV, le devenir des déchets de bois permettra de déterminer l'impact environnemental du bois par rapport à celui des matériaux de substitution. Photo: CIB

contraire, l'ACV devrait servir à décerner les cas où les bois tropicaux présentent un avantage pour l'environnement et à permettre de promouvoir cet atout. Chercher à se réfugier derrière des données inadéquates ne soutiendra pas le marché des bois tropicaux à moyen terme parce que les matériaux concurrents font de plus en plus l'objet d'ACV et que le marché réagira en conséquence à une absence d'information. A ce jour, les résultats d'ACV font ressortir que, pour des raisons environnementales, le bois est certes un matériau d'élection et, dans cette optique positive, l'ACV doit continuer à être développée de manière à englober les bois tropicaux autant que les bois tempérés.

Conclusions et recommandations

- De manière générale, les ACV montrent que les produits dérivés du bois présentent des profils écologiques favorables comparés à ceux des autres matériaux.
- La grande majorité des ACV effectuées à ce jour sur les produits ligneux portent sur les bois tempérés; peu d'études d'ACV ont été effectuées sur les bois tropicaux. Si la profession des bois tropicaux ne réagit pas, cette disparité est appelée à s'accroître.
- Il est nécessaire de procéder à des ACV transparentes et complètes (conformes à la norme ISO 14040) pour appuyer l'information à communiquer sur les avantages écologiques des produits dérivés des bois tropicaux par rapport aux autres matériaux (revendications "vertes"); il est indispensable à cet effet d'adopter des pratiques optimales d'ACV et des données de qualité supérieure.
- Si les pays tropicaux ne se dotent pas des moyens nécessaires pour se familiariser et accroître leurs compétences *locales* en matière d'ACV, ils risquent de voir les bois tropicaux insuffisamment représentés sur le marché. Pire encore, des études d'ACV "extérieures" risquent d'être menées en fonction de données d'inventaire inadéquates, en particulier pour ce qui est des systèmes de récolte et des impacts de l'utilisation des terres.
- Les informations produites par les ACV ont un rôle déterminant à jouer dans l'évaluation des bois tropicaux utilisés localement et exportés. Il faut cependant qu'un effort coordonné soit consacré à
 - 1) stimuler d'autres travaux d'ACV ainsi que la formation dans ce domaine s'appliquant directement aux forêts et produits forestiers des tropiques; et
 - 2) créer un centre reconnu où l'information d'ACV relative aux forêts tropicales et à leurs produits sera rassemblée et mise à la disposition de spécialistes en ACV et du grand public sur des sites Internet. L'OIBT pourrait faire office de centre pour ces travaux.

Convaincre les sceptiques

D'aucuns envisagent les ACV avec scepticisme, les considérant déformées ou manquant d'impartialité et susceptibles de produire des résultats variables, ou même contradictoires, selon la façon dont l'étude a été menée. Pour éviter que les études ne soient inadéquates, il faut que les méthodes, les données et les résultats soient présentés intégralement, de façon transparente, conformément à la série 14040 largement admise des normes ISO en matière d'ACV. Cette conformité aux normes ISO devrait être la base de référence lorsque l'ACV doit jouer un rôle crucial dans les décisions. Sous certains points de vue, les ACV sont un peu comme des statistiques, voire des données économiques—elles ne nous plaisent peut-être pas tout à fait mais nous n'avons rien mieux!

L'ACV est un outil adaptable qui fournit une possibilité réelle d'inclure les aspects positifs et négatifs des produits forestiers dans un cadre simple permettant d'évaluer leurs incidences globales sur l'environnement. Les preuves accumulées par les études de l'ACV des produits forestiers démontrent les énormes avantages dont bénéficie l'environnement si le bois est utilisé au lieu d'autres matériaux pour de nombreux produits. Ces avantages sont réalisables à travers toutes les étapes du cycle de vie des matériaux à base de bois: matière première acquise de source renouvelable et durable, transformation à faible consommation d'énergie permettant d'obtenir également, sans porter atteinte à

l'environnement, des produits de valeur ainsi que des sous-produits et produits dérivés (écorce, énergie, panneaux de particules), produits durables, résistants, facilement modifiés, jusqu'à une phase finale dans laquelle la matière première secondaire permet une récupération d'énergie ou l'élimination en grande partie sans danger sous forme de compost et par biodégradation naturelle.

Les produits à base de bois présentent également un éventail d'impacts négatifs sur l'environnement; le *tableau* récapitule les principaux avantages et désavantages environnementaux du matériau bois (tempéré et tropical), tels qu'ils se dégagent de la comparaison générale avec les ACV de matériaux autres que le bois.

L'ACV est en train de susciter de plus en plus d'intérêt dans le monde. C'est un développement passionnant et il est temps que les professions du bois tirent parti de l'occasion qu'elle présente.

Références

- Eba'a, R. & Simula, M. (2002). *Forest certification: pending challenges for tropical timber*. Série technique No 19, Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, Japon.
- Frühwald, A., Welling, J & Scharai-Rad, M. 2003. Les produits du bois et les principaux matériaux concurrents: Comparaison du point de vue de la protection de l'environnement et du bilan énergétique. Séminaire sur les stratégies relatives à l'utilisation rationnelle du bois, ECE/FAO, Poiana Brasov, Roumanie, 24-27 mars 2003. www.unece.org/trade/timber/docs/sem-1/FR/r32.doc
- Hillier, W. & Murphy, R. 2000. Life-cycle assessment of forest products—a good story to tell. *Journal of the Institute of Wood Science* 15:4.
- Nikinmaa, H. & Lounasvuori, J. 2003. La formation de vérificateurs locaux. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales* 11:4. Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, Japon.
- VROM 2002. ACV for acetylated wood. Final report 2: light duty piling in fresh water use. Etude réalisée par l'Imperial College de Londres et SHR Timber Research pour Ministerie van Volkshuisvesting, Ruimtelijke Ordening en Milieubeheer (VROM), Pays-Bas. Pour tout complément d'information sur cette étude, s'adresser à Dr Richard Murphy ou à Mr Ferry Bongers, SHR Hout Research, Nieuwe Kanaal 9b, NL-6709 PA, Wageningen, Pays-Bas; f.bongers@shr.nl.

Le Conseil élargit son programme sur les forêts tropicales

Le Conseil international des bois tropicaux a engagé 6 millions de dollars pour l'exécution de nouveaux projets et autres travaux

UN PROJET destiné à évaluer les stocks marchands d'acajou d'Amérique (*Swietenia macrophylla*) au Pérou et à formuler une stratégie pour la gestion durable de cette essence sera mis en oeuvre après avoir bénéficié d'une part des six millions de dollars des Etats-Unis engagés par le Conseil international des bois tropicaux à sa trente-sixième session, en juillet dernier.

A cette session, le Conseil, organe directeur de l'OIBT, a financé dix projets, dont l'un permettra de soutenir la gestion forestière concertée à Surigao del Sur aux Philippines, un autre apportera davantage de transparence aux flux des bois tropicaux commercialisés en Chine, et un autre renforcera la capacité de l'Indonésie d'exploiter de manière rentable les techniques de la transformation du bois. Voir à la page 18 un complément d'information sur les projets et avant-projets financés.

Cette session du Conseil était quelque peu différente des précédentes en ce sens qu'un atelier a réuni en parallèle les représentants de la profession des bois tropicaux et de la société civile (voir ci-dessous). Cet atelier a présenté au Conseil un rapport dans lequel il priait instamment l'OIBT et ses Etats membres de prendre des mesures énergiques pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite qu'elle alimente et formulait un certain nombre de recommandations précises.

Les principaux donateurs à cette session ont été les gouvernements du Japon, de la Suisse et des Etats-Unis. Ont également engagé des contributions les gouvernements de la Norvège, de la République de Corée et de la Nouvelle-Zélande ainsi que le Fonds commun pour les produits de base. En outre, des crédits ont été mobilisés à partir du Fonds d'affectation libre du Compte spécial de l'Organisation et du sous-compte B du Fonds pour le Partenariat de Bali.

Accord entre les organismes du commerce et de la société civile sur la lutte contre l'activité illégale

Lors d'une réunion inhabituelle de représentants de la profession du bois et de la société civile, l'OIBT et ses Etats membres ont été instamment priés de prendre des mesures décisives pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite qu'elle alimente.

L'atelier sur l'exploitation illégale et le commerce illicite, qui a eu lieu pendant deux jours dans le courant de la 36ème session



Précision d'un point: Deux délégués échantent un point de vue durant une pause à la 36ème session du Conseil international des bois tropicaux. Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

du Conseil international des bois tropicaux, a rassemblé sept représentants du commerce des bois tropicaux sous la bannière du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et huit représentants d'organismes de la société civile faisant partie du Groupe consultatif de la société civile (GCSC).

Dans le rapport que les participants à l'atelier ont soumis au Conseil, le TAG et le GCSC ont réitéré l'avis que l'exploitation illégale et le commerce illicite sont deux sujets de préoccupation majeure.

“Ce problème a des incidences sociales et environnementales, porte préjudice aux industriels honnêtes, décourage l'investissement dans la gestion forestière responsable et réduit la contribution de la foresterie au développement économique et social.”

“C'est pourquoi le TAG et le GCSC se félicitent que le Conseil ait officiellement reconnu ce problème en 2001 et qu'il ait commencé à prendre des mesures en vue d'y remédier.”

Les deux groupes sont toutefois convenus que l'OIBT et ses Etats membres pourraient faire bien plus pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite.

Ils ont recommandé, par exemple, que les initiatives déjà prises par l'OIBT quant aux anomalies dans les statistiques du commerce international bénéficient de davantage de soutien, et que les projets exécutés par les pays soient encouragés à promouvoir la transparence du commerce international des bois tropicaux et l'accès à l'information.

Selon le co-président, Dr Andy White de l'organisation non gouvernementale Forest Trends, la transparence totale et l'accès facile à toutes les données du commerce international concernant les forêts sont indispensables si l'on veut éliminer le commerce illicite.

“La transparence est une première étape,” a-t-il précisé. “Nous n’arriverons à rien sans au moins essayer de réunir des données solides.”

En outre, l’atelier a préconisé trois mesures que l’OIBT pourrait entreprendre à court terme, à savoir:

- tenir une conférence internationale sur le transport des produits ligneux, qui réunirait les représentants d’institutions financières, des services des douanes, et des secteurs des transports maritimes et terrestres, en vue de cerner les faiblesses qui ont permis l’existence d’un commerce international illicite;
- tenir une conférence internationale sur la foresterie paysanne et autres formes de foresterie communautaire, les régimes fonciers appliqués aux forêts, les obstacles que constituent

certaines politiques et réglementations pour la gestion et le commerce, et leurs rapports avec l’exploitation forestière illégale et le commerce illicite;

- renforcer, en l’élargissant, la catégorie des projets OIBT destinés à financer des partenariats entre le secteur privé et la société civile en vue de promouvoir la pérennité et la légalité de la gestion forestière et du commerce.

Le Conseil a par la suite débloqué 440 000 dollars des États-Unis pour la mise en œuvre de ces trois recommandations.

Selon l’autre co-président, M. Barney Chan de la Sarawak Timber Association, la meilleure connaissance du secteur des transports, qui résultera de l’application de la première de ces recommandations à court terme, sera particulièrement utile.

“Il s’agit en effet d’un maillon de la chaîne qui n’a pas été réellement examiné de près dans le cadre de l’application des lois forestières. Si nous pouvons désormais l’étudier en détail, nous pourrions sans doute en tirer des conclusions utiles” a-t-il ajouté.

Favorable à l’idée de convoquer un atelier mixte GCSC-TAG, M. White a cependant tenu à préciser que les membres des deux groupes attendaient avec beaucoup d’intérêt de voir dans quelle mesure le Conseil répondra à leurs recommandations.

“Le succès sera mesuré en fonction des mesures prises par le Conseil” a-t-il dit. “Les membres des deux groupes qui ont participé à l’atelier se félicitent de l’occasion qui leur est donnée d’étudier cette question, mais ils craignent de ne pas être pris au sérieux. Dans un groupe comme dans l’autre, l’appétit pour une action à cet égard est bon.”

La présidente du Conseil, Mme Jan McAlpine, s’est déclarée particulièrement satisfaite des résultats de l’atelier.

“C’est véritablement une première”, a-t-elle affirmé. “Que deux groupes aux positions souvent opposées puissent, autour d’une table, proposer ensemble des mesures concrètes aussi énergiques est tout à leur honneur. Il faut aussi rendre hommage au Conseil d’avoir pris une décision aussi rapidement pour mettre en œuvre les recommandations les plus urgentes.”

Mme McAlpine a confirmé que l’atelier déboucherait sur une action plus rapide dans la lutte contre les activités forestières illégales et le commerce illicite des bois.

“Il appartient parfois à la société civile et à la profession de montrer le chemin aux gouvernements dans des domaines litigieux” a-t-elle déclaré.

“Ayant attaqué de front ces problèmes, souvent sources de discorde, et convenu d’un programme d’action commun pour l’OIBT, il est possible que l’atelier aura énormément aidé les gouvernements à intensifier la coopération dans ce domaine.”

Le texte intégral du rapport CSAG/TAG est repris à la page 32. Pour tous renseignements complémentaires sur le CSAG, s’adresser à M. Andy White, awhite@forest-trends.org. Pour tous renseignements complémentaires sur le TAG s’adresser à M. Barney Chan, belachan@aol.com

Voir aussi le reportage de la session par le Bulletin des Négociations de la Terre de l’IIDD, <http://www.iisd.ca/forestry/itto/ittc36/>

“Il faut promouvoir les échanges de bois issus d’une production durable”, a dit la Présidente du Conseil

Le soutien positif des pays importateurs et consommateurs des produits issus de forêts tropicales rationnellement aménagées peut améliorer la gestion durable des forêts en péril et contribuer à freiner le déboisement, a fait valoir une personnalité de l’OIBT.

Mme Jan McAlpine, Présidente en exercice du Conseil international des bois tropicaux, a exprimé ses sentiments dans les termes suivants: “les campagnes négatives sur les bois tropicaux risquent plutôt de compromettre la durabilité à long terme et ne pas atteindre les objectifs visés.”

“Nous avons de vives préoccupations au sujet de la perte de forêts tropicales naturelles, de la pauvreté de nombreuses populations qui vivent à l’intérieur ou à proximité de ces forêts et de la menace d’extinction d’espèces sauvages qu’elles renferment”.

“Il est essentiel que ceux qui utilisent des produits en bois tropicaux comprennent que des restrictions imposées au commerce de ces bois ont en réalité pour effet de décourager les efforts de promotion de la gestion durable des forêts. Si les forêts naturelles ne procurent pas à leurs propriétaires des revenus appréciables, elles seront remplacées par d’autres utilisations des terres, comme les cultures de soja, de palmiers à huile et d’autres.”

“Il serait plus sensé d’encourager l’aménagement forestier durable par toutes sortes d’incitations, y compris celles de caractère commercial.”

“Parmi les mesures dont le secteur privé peut disposer, on peut citer la déontologie adoptée volontairement par l’industrie, la fourniture, aux gouvernements des pays possédant des forêts tropicales, de nouvelles technologies—comme les SIG et la télédétection par satellite—la certification des forêts rationnellement aménagées et l’écotiquetage des produits permettant de garantir aux consommateurs qui les achètent que ces produits sont issus de forêts gérées de manière durable.”

“Toutefois, nombreux sont les pays producteurs de bois tropicaux auxquels il manque les moyens de mettre en œuvre immédiatement l’aménagement forestier durable dans les forêts tropicales naturelles pour leur permettre de certifier leurs forêts”.

Au cours de la session, le Conseil a entendu un rapport sur la façon de reconnaître les efforts de pays qui cherchent à réaliser l’aménagement forestier durable —par une démarche ‘par étapes’ de la certification, la première de ces étapes étant de garantir que le bois a été légalement acquis et produit.

A cet égard, Mme McAlpine a rappelé que “l’OIBT était une des premières organisations internationales qui se soit penchée sur l’important problème du bois illégalement récolté et d’y consacrer plusieurs projets”.

L’OIBT a également mis en train, avec la coopération volontaire de six pays producteurs et de quatre pays consommateurs représentant certaines des plus grandes forêts tropicales du monde, une étude de grande portée sur les anomalies des statistiques d’exportations-importations. Un rapport sur les progrès sur cette étude a été présenté au cours de la session du Conseil.

“Cette étude et d’autres travaux entrepris par l’Organisation, y compris les activités des projets, permettront aux producteurs qui souhaitent obtenir la certification d’acquiescer certains des éléments essentiels à cet effet—et, espère-t-on, d’accroître leur part du marché dans les pays importateurs,” a dit Mme McAlpine.

Elle a fait valoir en outre combien “il importe en attendant que les marchés des bois tropicaux restent ouverts.”

“Sinon, les pays ne seront nullement encouragés à protéger ces forêts ou à les gérer de manière durable. Ce qui, en définitive, sera au détriment des forêts, des peuples et des espèces sauvages qui les habitent, et une catastrophe pour nous tous.”

Les négociateurs prennent position

Il faudra plus de temps pour conclure un nouvel accord pour l'OIBT

LES NÉGOCIATEURS ont abordé avec circonspection la première partie d'une conférence de négociation en vue de conclure un accord qui succédera à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (AIBT 1994). Ce dernier, qui vient à expiration à la fin de 2007, est le traité en vertu duquel opère l'OIBT.

La Conférence des Nations Unies sur la négociation d'un accord devant succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux (AIBT) s'est réunie au Palais des Nations à Genève (Suisse) du 26 au 30 juillet 2004. La Conférence était placée sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Elle a rassemblé plus de 160 délégués des pays membres de l'OIBT ainsi que des observateurs d'autres gouvernements et d'organismes non gouvernementaux et intergouvernementaux. L'ambassadeur du Brésil, M. Carlos Antonio da Rocha Paranhos, a été nommé et élu Président de la Conférence, et M. Jürgen Blaser (Suisse) Vice-président.

Durant la session de cinq jours, les délégués se sont réunis en deux groupes de travail. Le premier a examiné plus particulièrement le Préambule et les chapitres I à IV et l'autre s'est concentré sur les chapitres V à XI du projet de document de travail (TD/TIMBER.3/4). Les négociations se sont déroulées dans une atmosphère amicale, mais dès vendredi matin il est apparu évident qu'il faudrait plus de temps pour mettre au point les dispositions du nouvel accord.

Il semble y avoir six principaux domaines controversés.

La portée: Les délégués ont passé énormément de temps à débattre des objectifs de l'accord. Beaucoup d'entre eux ont souligné l'importance de préciser les objectifs liés à la certification, aux produits forestiers non ligneux, à la transparence des subventions, aux prix équitables des bois tropicaux, à la foresterie communautaire et aux services rendus par les écosystèmes. Plusieurs délégations ont suggéré de changer le nom de l'Organisation en Organisation internationale des forêts tropicales afin de tenir compte du caractère général de son travail.

La fréquence des sessions du Conseil: A ce propos, le Japon, la Suisse, le Cameroun et les Etats-Unis ont proposé de spécifier une réunion ordinaire du Conseil et une réunion d'un conseil exécutif tous les ans. Le Venezuela, soutenu par le Brésil, la Colombie, le Nigéria et la République du Congo, ont fait objection. Le Japon a préconisé la souplesse en maintenant le libellé "au moins une" session ordinaire par an. Les variantes indiquant "au moins" "une" "ou deux" sessions ordinaires par an demeurent entre crochets. Une référence à l'AIBT de 1994 à "une dans un pays producteur" est également maintenue entre crochets, étant donné que les pays ne sont pas d'accord pour ramener le nombre de sessions à une par an.

Le Conseil exécutif: Les délégués ont examiné un article proposant de créer un conseil exécutif. Celui-ci serait composé du président et du vice-président du Conseil, des présidents et vice-présidents des comités, des porte-parole des groupes de producteurs et de consommateurs, d'un représentant du pays hôte (Japon) et de représentants de six pays consommateurs et de six pays producteurs. Sa fonction consisterait à compléter les travaux du Conseil, en particulier au cas où le nombre de sessions du Conseil serait ramené à une par an. La teneur de l'article n'a pas été discutée et l'article en entier demeure entre crochets.



Concentration: à l'écoute des délibérations durant la première partie de la Conférence des Nations Unies sur la négociation de l'accord devant succéder à l'AIBT de 1994. Photo: Bulletin des Négociations de la Terre

Les sources et mécanismes de financement: Cette question est liée au financement du programme de travail de l'Organisation, y compris son programme de projets. Les délégués ont été d'accord sur le texte mentionnant la structure actuelle des comptes de l'OIBT, à savoir le compte administratif, le compte spécial, le Fonds pour le Partenariat de Bali et les autres comptes "que le Conseil juge appropriés et nécessaires". Les délégués ont noté qu'un examen plus approfondi s'imposait au sujet du texte entre crochets se rapportant à un compte du programme de travail: celui-ci serait alimenté par des quotes-parts calculées pour chaque pays membre en fonction du produit intérieur brut et servirait à financer le travail opérationnel essentiel de l'Organisation tel que défini dans le programme de travail biennal.

La répartition des voix et le calcul des quotes-parts: Cet article n'a pas été examiné par le groupe de travail auquel il avait été assigné parce que les délégués ont décidé que son examen devait être confié à un groupe de travail mixte. Dans l'accord en vigueur, les contributions financières d'un pays au budget administratif de l'Organisation sont calculées en fonction du nombre de voix allouées à ce pays, et cette disposition, couplée à la proposition d'instituer un compte du programme de travail, en fait une question à laquelle beaucoup de membres attachent une priorité élevée. Pour le moment, l'article en entier reste entre crochets et sera examiné à la prochaine session de négociation.

Les obligations: Des propositions ont été avancées en vue restreindre les droits des membres de participer à certains processus du Conseil (prise de décision, soumission de propositions de projet, etc.) s'ils ne s'acquittent pas de leurs obligations en ce qui concerne le versement de leurs contributions, le partage de l'information et la communication de statistiques. Aucun accord n'est intervenu sur ces propositions et celles-ci doivent encore être négociées.

Lors de la session plénière de clôture, les délégués ont décidé que la Conférence serait de nouveau convoquée à Genève du 14 au 18 février 2005.

Cette synthèse a été faite le Secrétariat de l'OIBT en s'inspirant du résumé fourni par le Bulletin des Négociations de la Terre qui peut être consulté à l'indicateur www.iisd.ca/forestry/itto/itta/. Les documents de la Conférence de négociation peuvent être téléchargés du site www.unctad.org/Templates/meeting.asp?intltemID=1942&lang=1&m=7844

Les nouveaux travaux de l'OIBT

Les projets financés à la trente-sixième session du Conseil international des bois tropicaux, tenue à Interlaken (Suisse) en juillet dernier, sont destinés, entre autres, à faciliter le développement des plantations au Ghana, à entreprendre un inventaire de l'acajou dans les forêts naturelles du Pérou et à renforcer la capacité de promouvoir des techniques efficaces de transformation du bois en Indonésie

Vers une production durable de bois au Ghana: Phase I. Résistance à la foreuse des pousses et développement de systèmes sylvicoles pour maximiser le succès des plantations d'acajou (Ghana; PD 105/01 Rev.3 (F))

Budget	OIBT:	337 027 \$
	Gouvernement ghanéen:	160 282 \$
	MTU:	93 272 \$
	Total	590 581 \$

Agence d'exécution Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG) en collaboration avec l'Ecole des ressources forestières et des sciences de l'environnement de l'Université technologique du Michigan (MTU)

Source de financement Japon

L'acajou est un bois tropical précieux, mais sa disponibilité est menacée par la surexploitation des réserves de la forêt naturelle et par les effets sur les plantations d'un parasite particulier, la foreuse des pousses *Hyphsypyla robusta*. Ce projet vise à accroître la production dans les plantations d'acajou africain (y compris les espèces *Khaya* et *Entandrophragma*) en Afrique occidentale et d'autres espèces d'acajou dans d'autres parties du monde. Plus particulièrement, il mettra au point, démontrera et diffusera une stratégie intégrée de création de plantations pour plusieurs espèces d'acajou grâce à des méthodes améliorées de sylviculture et de lutte contre les parasites.

Intégration d'unités forestières de gestion dans des unités de développement durable par le biais de la gestion forestière menée en concertation à Surigao del Sur aux Philippines (PD 167/02 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	630 907 \$
	SUSTEC & Surigao Development Corporation:	281 750 \$
	Total	912 657 \$

Agence d'exécution Sustainable Ecosystems International Corporation (SUSTEC)

Sources de financement Japon, Etats-Unis, République de Corée, Norvège

L'aménagement forestier durable (AFD) a été encouragé aux Philippines, mais il est encore peu mis en pratique sur le terrain et les unités forestières de gestion (UGF) où il est appliqué sont peu nombreuses. De plus, les sociétés qui traditionnellement sont chargées de planifier et d'exécuter l'aménagement des forêts dans les UGF le font sans la participation d'autres secteurs et parties prenantes, si bien que les UGF se s'intègrent pas dans les plus grandes unités de développement durable. Le but de ce projet est d'améliorer et d'accélérer la mise en oeuvre de l'AFD aux Philippines dans un cadre intégré de développement durable, et de contribuer au développement durable intégré dans l'unité de développement durable sélectionnée. Il cherchera ainsi à trouver des solutions aux facteurs qui freinent le progrès vers la réalisation de l'Objectif 2000 de l'OIBT. Ce sera un modèle d'AFD dans le contexte de l'unité sélectionnée, où le développement durable intégrera pleinement l'AFD.

Renforcement de la capacité nationale et de la collaboration régionale au service de l'exploitation durable des ressources génétiques de la forêt en Asie tropicale (Malaisie; PD 199/03 (F))

Budget	OIBT:	343 440 \$
	Gouvernement malaisien (FRIM):	51 000 \$
	APAFRI:	30 000 \$
	IPGRI:	150 000 \$
	Total	574 440 \$

Agences d'exécution Association des institutions de recherche forestière de la région Asie-Pacifique (APAFRI), Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) et Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM)

Source de financement Japon

Les forêts tropicales et les ressources génétiques de la forêt (RGF) dans la région Asie-Pacifique sont menacées par le déboisement, la fragmentation des forêts et la dégradation de l'habitat forestier. Bien que l'importance des RGF soit reconnue dans de nombreux pays de la région, la mise en place de programmes RGF a été freinée par le manque de volonté des décideurs et par l'insuffisance des capacités nationales de conserver et de gérer les RGF.

Ce projet vise à renforcer dans les pays d'Asie tropicale les capacités nationales et régionales de conserver et d'exploiter rationnellement les RGF et à partager l'information disponible. Plus spécifiquement, il permettra de

a) mettre au point un programme régional pour coordonner les activités nationales et appuyer un certain nombre de pays dans leurs efforts pour conserver les RGF en vue de leur utilisation durable;

b) élaborer un mécanisme et développer les capacités au plan régional en vue de l'échange d'informations sur les RGF et leur utilisation dans sept pays asiatiques membres de l'OIBT.

Evaluation des stocks commerciaux et de la stratégie de gestion durable de l'acajou d'Amérique (*Swietenia macrophylla*) au Pérou (PD 251/03 Rev.3 (F))

Budget	OIBT:	351 000 \$
	UNALM/FCF-WWF:	176 978 \$
	Total	527 978 \$

Agences d'exécution Université nationale d'agronomie La Molina – Faculté de foresterie (UNALM/FCF) en collaboration avec le Fonds mondial pour la nature (WWF)–Pérou

Sources de financement Japon, Etats-Unis

L'acajou (*Swietenia macrophylla*) est la plus importante essence forestière commerciale du Pérou et fait l'objet de prélèvements intenses qui se sont accrus sous l'effet d'une flambée des prix sur le marché international. Ces prix ont encouragé l'exploitation illégale au détriment de l'environnement et du secteur forestier péruvien. L'approbation de l'inscription de cette essence à l'Annexe II de la CITES en novembre 2002 a créé le besoin impératif de mettre en place dans ce pays un système de surveillance et de contrôle de cette espèce. Toutefois, l'autorité scientifique nationale de la CITES craint que l'on ne dispose pas actuellement d'informations fiables et considère qu'il est essentiel d'entreprendre une évaluation des stocks dans toutes les forêts du pays où l'on trouve l'acajou, en particulier dans les forêts de production.

Ce projet permettra de dégager des informations intégrées, complètes, actualisées et hautement fiables sur les stocks d'acajou que recèlent les forêts amazoniennes du Pérou et ainsi de fixer la possibilité annuelle pour cette essence aux niveaux national, régional et local. Plus particulièrement, il établira une carte détaillée de la répartition naturelle de *Swietenia macrophylla*, entreprendra un inventaire forestier par échantillonnage sur le terrain et une analyse exhaustive des évaluations forestières précédentes et préparera une proposition de stratégie nationale pour la conservation de cette essence, basée sur les principes de l'aménagement forestier durable.

Avant-projet pour la conservation et la gestion des ressources génétiques dans les forêts tropicales naturelles de l'Equateur (PPD 59/02 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	84 305 \$
	CORMADERA:	50 435 \$
	Total	134 740 \$

Agence d'exécution Corporación de Desarrollo Forestal y Maderero del Ecuador (CORMADERA)

Sources de financement Japon, Etats-Unis

L'Equateur constate que ses forêts indigènes et l'énorme richesse génétique qu'elles renferment s'amenuisent à un taux alarmant, du fait que, jusqu'à présent, peu de mesures efficaces ont été mises en oeuvre pour conserver les ressources génétiques. Cet avant-projet entreprendra une étude de faisabilité et élaborera une stratégie commerciale pour mettre sur pied une banque de semences d'essences forestières. La recherche de sources de graines et la mise en place d'une pépinière forestière, d'une zone d'essai génétique et de la banque de semences formeront la base d'une stratégie de gestion et de conservation de ressource génétique pour les forêts tropicales naturelles équatoriennes. Pour faciliter l'exécution de cette stratégie, une proposition de projet sera formulée dans le cadre de l'avant-projet en vue de sa soumission à l'OIBT.

Signalétique de *Gonystylus* spp (Ramin): vigueur, répartition, conservation et obstacles à sa plantation (Indonésie; PPD 87/03 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	66 766 \$
	Gouvernement indonésien:	23 500 \$
	Total	90 266 \$

Agence d'exécution Centre de recherche-développement pour la conservation des forêts et de la nature. Agence de recherche forestière et de développement, Ministère de la foresterie

Sources de financement Japon, Etats-Unis, Norvège

Gonystylus spp., communément appelé "ramin" dans le commerce des bois, comprend l'un des arbres les plus précieux en Indonésie. La forte demande des produits du ramin a conduit à la surexploitation du genre et à sa rareté, comme en témoigne les approvisionnements de moins en moins abondants de bois de ramin. Dans le souci de conserver ce genre précieux, le Gouvernement indonésien a ratifié son inscription à l'Annexe III de la CITES et a récemment interdit sa récolte et son commerce. Bien que la valeur économique des produits du ramin soit reconnue en Indonésie, on ne dispose pas d'informations fiables sur ses ressources de base, sa répartition, sa sylviculture et sa conservation.

Cet avant-projet rassemblera des données fondamentales sur le ramin, notamment sur les potentialités de sa base de ressources, sa répartition, sa conservation et les facteurs limitant le développement de plantations. Il vise également à élaborer une proposition de projet qui sera fondée sur les données ainsi rassemblées.

Identification d'un projet pour la réhabilitation et l'aménagement des forêts secondaires dégradées du département de la Mvila au Cameroun (PPD 92/04 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	61 452 \$
	Cameroun (FONJAK):	15 000 \$
	Total	76 452 \$

Agence d'exécution Fondation Fritz Jakob (FONJAK)

Source de financement Etats-Unis

Les forêts de la Mvila, dégradées par l'exploitation forestière intensive et anarchique et par l'agriculture itinérante, ne peuvent plus remplir leurs fonctions écologiques et socioéconomiques. Cet avant-projet vise à mettre au point une proposition de projet à soumettre à l'OIBT qui se chargera de mettre en oeuvre une stratégie pour la restauration des fonctions écologiques et socioéconomiques des forêts en la faisant bénéficier d'un financement par l'intermédiaire du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto.

Evaluation de l'état des ressources forestières en Côte d'Ivoire (PPD 94/04 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	52 402 \$
	Gouvernement ivoirien:	11 726 \$
	Total	64 128 \$

Agence d'exécution Ministère des ressources en eau et des forêts
Sources de financement Japon, Etats-Unis

La guerre civile qui a éclaté en Côte d'Ivoire en septembre 2002 a entraîné la dégradation des forêts par les populations déplacées et a aussi contribué à intensifier les activités d'exploitation forestière illicite et anarchique et les activités agricoles dans les forêts. L'état des espaces forestiers et leur biodiversité en ont été considérablement modifiés et la gestion forestière s'est désorganisée. Cet avant-projet permettra de mieux connaître l'état actuel des ressources forestières et les possibilités de gestion au sortir du conflit, afin de pouvoir fonder les politiques forestières sur une base plus sûre.

Modèle de réhabilitation et d'exploitation durable de la mangrove de Langkat dans le Nord de Sumatra (Indonésie; PPD 95/04 (F))

Budget	OIBT:	50 166 \$
	Gouvernement indonésien:	7 490 \$
	Total	57 656 \$

Agence d'exécution Direction générale de la réhabilitation des terres et de la foresterie sociale, Ministère des forêts
Source de financement Japon

Le district de Langkat dans la province du nord de Sumatra (Indonésie) comprend 35 000 hectares environ de forêts de mangrove qui sont fortement dégradées. Encouragés par la forte demande des deux dernières décennies, les habitants de ce district ont de plus en plus utilisé la mangrove pour faire du charbon de bois et ont aussi défriché les forêts au profit de l'élevage de crevettes.

Cet avant-projet rassemblera des données de base sur l'état et la répartition de ces forêts et le volume actuel des réserves. En outre, il évaluera les politiques gouvernementales relatives aux mangroves, les préoccupations des parties prenantes et le rôle des différentes institutions. Des cartes thématiques seront établies en tant que moyens de planification et de surveillance. Le produit principal consistera en une proposition de projet complète en vue d'élaborer un modèle pour la réhabilitation et l'exploitation durable des forêts de mangrove dans la zone de Langkat.

Amélioration des stratégies et évaluation des formations nécessaires à la réalisation de la gestion forestière durable au Suriname (PPD 97/04 Rev.1 (I))

Budget	OIBT:	94 832 \$
	Gouvernement du Suriname:	22 310 \$
	Total	117 142 \$

Agence d'exécution Fondation pour l'aménagement forestier et le contrôle de la production
Source de financement Japon

La mission technique de l'OIBT au Suriname en août 2003 a constaté que malgré tous les efforts du gouvernement de Suriname, le pays est encore loin d'avoir mis en oeuvre l'aménagement forestier durable, en partie à cause d'une capacité institutionnelle insuffisante, y compris celle de la Fondation pour l'aménagement forestier et le contrôle de la production. Conformément aux recommandations de la mission et par le biais d'un processus participatif, cet avant-projet élaborera une stratégie visant à réaliser l'aménagement forestier durable, évaluera les besoins en matière de formation dans les secteurs public et privé et envisagera un programme de formation efficace.

Renforcement des capacités en vue de promouvoir des techniques rentables de transformation du bois en Indonésie (PD 286/04 Rev.1 (I))

Budget	OIBT:	765 140 \$
	ISWA:	204 140 \$
	Total	969 280 \$

Agence d'exécution Association indonésienne de scierie et de travail du bois (ISWA)

Sources de financement Japon, Suisse, République de Corée

On a estimé que la capacité de production installée de la filière bois industrielle en Indonésie se chiffrait au total à environ 30 millions de m³ en 2000, soit 19 millions de m³ en scierie et 11 millions dans les usines de contreplaqués. Toutefois, les taux de conversion sont faibles comparés à ceux des pays voisins. Ce projet de 36 mois accroîtra la contribution du secteur de la transformation du bois à l'économie nationale grâce à l'application de techniques adaptées, conformément aux conclusions et recommandations de l'avant-projet OIBT (PPD 57/02 Rev.1 (I)) et de la mission technique envoyée par l'OIBT en 2001.

Plus spécifiquement, le projet permettra d'améliorer au plan national les aptitudes et les capacités en matière de techniques de transformation et de gestion de la qualité des produits, et définira des normes de produits ainsi que des règles et des seuils techniques adaptés aux marchés internationaux en matière de qualité/classement pour les produits du sciage. Douze stages de formation en sciage et autres techniques élémentaires d'usinage du bois, en gestion de la qualité des produits et gestion industrielle seront organisés à l'intention de professionnels, dirigeants et cadres d'entreprises du secteur bois. Le projet facilitera également la création d'un petit centre de formation

et d'essai des matériaux dans des usines de transformation implantées à Java, à Sumatra, au Kalimantan et dans les provinces orientales.

Mise en oeuvre pilote de technologies de transformation de l'hévéa et promotion du développement durable en Chine et dans d'autres pays d'Asie (PD 103/01 Rev.4 (I))

Budget	OIBT:	349 641 \$
	Gouvernement chinois:	236 429 \$
	Total	586 070 \$

Agence d'exécution Institut de recherche de l'industrie du bois, Académie forestière de Chine
Sources de financement Japon, Fonds commun pour les produits de base

Ce projet vise à soutenir le développement de l'industrie du bois d'hévéa en Chine et à augmenter sa contribution à l'économie nationale grâce à l'utilisation plus efficace de la matière première existante de bois d'hévéa. Il introduira également des directives techniques sur le sciage de ce type de bois, sur l'application de traitements chimiques ne portant pas préjudice à l'environnement et sur de bonnes techniques de séchage.

Systématisation et modélisation des informations économiques et techniques en vue de former des professionnels de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits ligneux (Colombie; PD 203/03 Rev.2 (M))

Budget	OIBT:	150 968 \$
	Universidad del Tolima:	119 615 \$
	Total	270 583 \$

Agence d'exécution Universidad del Tolima
Sources de financement Japon, Etats-Unis

Ce projet vise à renforcer les capacités du secteur du bois en Colombie en élaborant des modèles de simulation dynamique et en appliquant à quinze essences forestières un système contenant des informations économiques et techniques sur la chaîne de production du bois. Ce système et ces modèles seront appliqués pour former le personnel d'institutions à divers stades de la chaîne de production du bois dans deux principales régions forestières du pays.

Transparence dans les flux commerciaux des produits ligneux tropicaux en Chine (PD 171/02 Rev 4 (M))

Budget	OIBT	259 956 \$
	Institut de politique forestière et d'information:	123 628 \$
	Total	383 584 \$

Agence d'exécution Institut de politique forestière et d'information, Académie forestière de Chine
Sources de financement Japon, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande

Ce projet accroîtra la transparence dans les domaines des approvisionnements, des stocks et de la distribution des produits forestiers tropicaux en Chine. Il fournira des informations aux négociants chinois et étrangers sur les flux commerciaux des produits de bois tropicaux ainsi que des informations sur le développement des chaînes de distribution. Son objectif est d'améliorer les flux commerciaux des produits forestiers tropicaux et de réduire les coûts du commerce au profit des importateurs et des exportateurs.

Analyse de la situation actuelle et élaboration d'une proposition de projet destinée au renforcement du Centre d'informations statistiques forestières du Honduras (PPD 93/04 (M))

Budget	OIBT	30 348 \$
	Gouvernement hondurien	7 050 \$
	Total	37 398 \$

Agence d'exécution Administración Forestal del Estado, Corporación Hondureña de Desarrollo Forestal (AFE-COHDEFOR)
Sources de financement Japon, Etats-Unis

Cet avant-projet évaluera l'état actuel des bases de données, des méthodes de collecte et de gestion des informations sur les forêts et des systèmes statistiques exploités dans le sous-secteur forestier, en vue d'élaborer une proposition de projet complète fondée sur les points forts dégagés de l'évaluation. Le projet qui sera élaboré aura pour objet de renforcer le Centre de statistiques et d'information sur les forêts envisagé comme point d'appui à l'aménagement durable des forêts du pays

En plus des projets décrits ci-dessus, des fonds provenant de plusieurs donateurs, du Fonds pour le partenariat de Bali et du Compte spécial ont été engagés à la session précédente du Conseil pour financer une diversité d'initiatives dans le domaine des politiques.

**Les préfixes 'PD', dans les parenthèses, signifient qu'il s'agit d'un 'projet' et 'PPD' d'un 'avant-projet'. Le suffixe 'F' indique la Division du reboisement et de la gestion forestière, 'M' la Division de l'information économique et de l'information sur le marché, et 'I' la Division de l'industrie forestière. Les montants des budgets sont exprimés en dollars des Etats-Unis*

Producteurs

Afrique

*Cameroun
Congo
Côte d'Ivoire
Gabon
Ghana
Libéria
Nigéria
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Togo*

Asie & Pacifique

*Cambodge
Fidji
Inde
Indonésie
Malaisie
Myanmar
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
Thaïlande
Vanuatu*

Amérique latine

*Bolivie
Brésil
Colombie
Equateur
Guatemala
Guyana
Honduras
Mexique
Panama
Pérou
Suriname
Trinité-et-Tobago
Venezuela*

Consommateurs

*Australie
Canada
Chine
Egypte
Etats-Unis d'Amérique
Japon
Népal
Norvège
Nouvelle-Zélande
République de Corée
Suisse
Union européenne
Allemagne
Autriche
Belgique/Luxembourg
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Italie
Pays-Bas
Portugal
Suède
Royaume-Uni*

Donner la priorité aux forêts secondaires

L'évaluation à mi-parcours d'un projet de l'OIBT constate qu'il contribue utilement à l'élaboration des plans de gestion durable des forêts secondaires en Equateur

par Alfredo Gaviria

Expert indépendant pour l'évaluation du projet

alfredo_gaviria@hotmail.com

L'EQUATEUR est un pays relativement petit comparé à la plupart des autres pays sud-américains. Cependant, la chaîne des Andes et les courants maritimes froids et chauds (respectivement Humboldt et El Niño) en font l'un des pays du monde où la diversité biologique est la plus grande.

Les organisations axées sur la conservation ont identifié à travers le monde un certain nombre de "points névralgiques" où les forêts naturelles biologiquement riches sont menacées par les pressions du défrichement et par d'autres facteurs, et les ont classées dans la catégorie des zones de conservation biologique prioritaires de la planète. Parmi ces zones vulnérables se trouve celle qui est délimitée par le triangle Chocó-Darién-Equateur occidental, qui longe sur 1500 kilomètres le flanc ouest de la chaîne des Andes en traversant le Panama, la Colombie, l'Equateur et le Pérou.

Les forêts tropicales humides de l'Equateur et la riche diversité biologique qu'elles renferment sont gravement menacées par l'expansion des monocultures et par d'autres activités de production. Il ne reste plus que six pour cent de la superficie originelle estimée à 80.000 kilomètres carrés de forêts, lesquelles se trouvent dispersées dans toute la région, en particulier dans la province d'Esmeraldas. Ces forêts ont tout d'abord été dévastées par les activités liées à un développement soudain de l'agriculture le long de la région côtière pendant les premières décennies des années 1900 puis, au cours des quatre décennies passées, par l'exploitation forestière qui a fait de nouveaux ravages. Au cours des cinq dernières années, un certain nombre de sociétés ont également contribué à la contraction des forêts dans la région en créant des plantations de palmiers pour en récolter l'huile de palme.

Le projet OIBT PD 49/99 (Plan pilote d'aménagement sur 10 000 hectares de forêts secondaires dans le canton de San Lorenzo, province d'Esmeraldas) a débuté en novembre 2001 dans la partie nord de la province d'Esmeraldas. Le projet est exécuté par l'association pour l'aménagement forestier durable (Corporación de Manejo Forestal Sustentable, COMAFORS), organisation équatorienne privée à but non lucratif.

Le projet a deux objectifs spécifiques: 1) d'une part élaborer et mettre en oeuvre un plan pilote en vue de faciliter la gestion et de mettre en valeur 10 000 hectares de forêts secondaires et d'autre part renverser le processus de dégradation de la forêt grâce à la gestion durable des ressources et à la formation de la communauté; 2) mettre à la disposition du ministère équatorien de l'environnement un ensemble de méthodes technologiques pour la gestion durable des forêts secondaires aux niveaux régional et national.



Repos sur leurs lauriers? L'auteur (à gauche) et le propriétaire d'une des parcelles pilotes du projet. Le laurier (*Cordia alliodora*) est l'essence d'intérêt commercial qui prédomine dans cette forêt secondaire.

Lorsque je me suis rendu dans la région en mai 2004 pour une évaluation à mi-parcours, j'ai appris que le projet avait des difficultés et qu'il était contraint par divers facteurs externes, notamment les pressions qui s'exercent en vue de convertir ces terres à la production d'huile de palme, l'aggravation du conflit en Colombie, pays voisin de l'Equateur, et la crise économique nationale. Collectivement, ces facteurs ont mené à une reformulation de certaines des stratégies d'action du projet et à la réorientation des activités en cours qui avaient été programmées.

Malgré ces difficultés, cependant, les activités se sont déroulées dans 22 parcelles pilotes et dans 64 autres parcelles voisines, qui couvrent une aire de 533 hectares de forêts secondaires. Les activités de démonstration et d'expériences de gestion forestière ont été mises en oeuvre dans ces forêts, leur objectif étant de les reproduire dans les communautés locales de la zone d'influence du projet, qui couvre une superficie d'environ 8000 hectares.

Expériences de sylviculture

Au cours des visites sur le terrain, j'ai observé l'application des techniques de sarclage, de dégagement et d'annélation, ainsi que la plantation d'enrichissement avec des espèces indigènes et exotiques. Une méthode de diagnostic par échantillonnage mise au point par Ian Hutchinson est appliquée pour estimer la productivité potentielle des parcelles de terrain adaptées aux circonstances particulières de la zone du projet.

Formation

Les bénéficiaires ciblés par le projet sont des paysans appartenant à trois groupes distincts: les communautés noires, les communautés autochtones Chachi et les communautés de métisses (ou colons). Ces trois groupes ont des connaissances élémentaires de gestion des forêts; ils coupent actuellement des espèces de sapin blanc et vendent le bois sur pied à des entreprises d'exploitation forestière. Dans la plupart des cas ils ont témoigné de beaucoup d'intérêt pour la gestion forestière et la pratiquent volontiers. Bon nombre d'entre eux ont aussi entrepris de façon autonome des opérations d'exploitation

forestière et connaissent les procédures de vente du bois, encore qu'ils aient jusqu'à présent eu des difficultés à négocier des prix justes et rémunérateurs.

Une des principales activités mises en oeuvre par le projet a été de prévoir une formation continue sur le terrain qui consiste à dispenser aux habitants des collectivités locales des connaissances pratiques sur la gestion des forêts secondaires et sur les différents traitements sylvicoles; il organise également des ateliers portant sur des sujets liés à l'introduction de la gestion forestière et à la formulation des plans de gestion. Les bénéficiaires reconnaissent l'importance de cette formation et de l'assistance technique fournie par l'équipe du projet, et font preuve d'avoir assimilé les enseignements reçus. L'équipe du projet considère les propriétaires des parcelles pilotes comme des techniciens locaux en raison de la formation qu'ils ont reçue.

Outils technologiques

Compte tenu de l'expérience acquise au cours des dernières années, l'équipe préparera un ensemble d'outils pour améliorer la gestion des forêts secondaires et fera en sorte que les communautés locales puissent bénéficier des avantages d'une telle gestion. Il s'agira de leur fournir divers types d'outils de gestion, en particulier des fiches techniques et du matériel de promotion, qui leur apporteront des connaissances pratiques facilement et immédiatement applicables. Ces outils comprendront des informations et des directives sur des techniques simples de gestion et d'utilisation des terres, sur les méthodes d'inventaire, sur l'application des opérations sylvicoles, des techniques de coupe et de transformation, sur les systèmes de gestion de la production, de commercialisation et de vente, et sur des mécanismes de surveillance continue.



Conversion: L'établissement de plantations de palmiers à huile est une des principales causes de déboisement dans les forêts secondaires du nord d'Esmeraldas. Photo: A. Gaviria

Plan national en faveur des forêts secondaires

Dans le cadre d'un accord avec le ministère de l'environnement, une résolution ministérielle sera formulée et promulguée une fois que les programmes technologiques visant à favoriser l'exécution de la gestion forestière dans les forêts secondaires aux niveaux régional et national seront prêts à être distribués. Le ministère de l'environnement a désigné deux fonctionnaires de haut rang qui feront partie du groupe interinstitutionnel chargé de formuler un règlement spécial; il a également confié à COMAFORS l'élaboration d'un plan national pour les forêts secondaires, ce qui prouve que le gouvernement équatorien accorde un degré de priorité élevé aux forêts secondaires.

Reste à savoir dans quelle mesure la gestion des forêts secondaires sera adoptée comme option d'utilisation des terres dans la région d'Esmeraldas, en particulier face aux autres solutions lucratives qui se présentent actuellement, comme la production d'huile de palme. Qui vivra verra, mais il est certain que tout le travail consacré à des régimes de gestion des forêts secondaires et à l'élaboration de politiques complémentaires est indispensable si l'on veut que les forêts secondaires suscitent l'intérêt des habitants locaux qui les utilisent. Ce projet de l'OIBT représente une première démarche utile dans ce sens.



Rendez-vous sur les planches: Les habitants locaux savent utiliser le bois des forêts. Ci-contre, les grumes de *Cordia alliodora* sont transformées en planches avant leur acheminement vers le marché. Photo: A. Gaviria

Un voyage d'étude aux îles Salomon et Fidji et au Vanuatu a permis de mieux comprendre l'état d'esprit des forestiers locaux

par Ruth C.H. Turia

Candidate au doctorat

Australian National University
Research School of Pacific and Asian Studies
Human Geography Department
Canberra, ACT, 0200
Australie
ruth.turia@anu.edu.au

GRÂCE à un financement de l'OIBT, je me suis rendue aux îles Salomon, au Vanuatu et à Fidji pour observer personnellement les formes de gestion forestière pratiquées dans ces pays. Dans le présent article je fais la synthèse des résultats de ce voyage d'étude en insistant sur certains des domaines de préoccupation que ces pays ont en commun et en les comparant à ceux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG), mon pays d'origine.

Objectif

L'objectif de ce voyage d'étude était d'observer comment chacun des pays gère ses forêts. Pour ce faire, j'ai commencé par des entretiens avec les forestiers que j'ai pu rencontrer et avec quelques propriétaires fonciers de zones sélectionnées dans chaque pays pour les besoins du projet, en appliquant des méthodes d'interrogation structurée et non structurée. Ensuite, j'ai visité différents sites pour y observer les types de gestion forestière pratiqués. Mon objectif principal dans cette démarche était d'évaluer ce que les forestiers entendaient par 'forêt' et 'gestion forestière'—et leurs rôles dans cette dernière.

Quelques observations

Tous les pays ont adopté des codes pratiques en matière d'exploitation forestière et les appliquent, certains plus efficacement que d'autres. Aux îles Fidji en particulier, l'application du principe de gestion durable des forêts a déjà fait bien du chemin.

Quant au cadre législatif en matière de foresterie, les dispositions relatives à l'appropriation des ressources forestières varient légèrement d'un pays à l'autre. Aux îles Salomon et Fidji, la tâche de procurer des ressources forestières à des fins de développement a été déléguée à des organismes gouvernementaux autres que le département des forêts, c'est-à-dire aux administrations provinciales aux îles Salomon et au Native Land Trust Council à Fidji. L'agence forestière du gouvernement n'intervient qu'en dernier ressort au moment



Une bonne croissance: Photo de l'auteur dans une placette expérimentale (sur la provenance d'espèces d'arbres) nouvellement établie à Markham en PNG.

d'approuver les prélèvements de bois. En PNG et au Vanuatu, l'agence forestière du gouvernement a la responsabilité d'obtenir l'accès aux ressources forestières et ensuite d'approuver les prélèvements. La situation en PNG diffère légèrement de celle du Vanuatu du fait que, pour les opérations de grande envergure,

Bourses attribuées

Vingt-neuf bourses représentant au total 151 490 dollars des Etats-Unis ont été attribuées lors de la trente-sixième session du Conseil international des bois tropicaux en juillet 2004. Les candidats retenus étaient:

Einard Rafaël Joffre Rojas (Bolivie), pour la préparation d'une thèse de maîtrise sur l'évaluation des écosystèmes des forêts tropicales; **Ubirajara Contro Malavasi** (Brésil), pour mener à bien son internat de formation aux méthodes permettant d'évaluer l'utilisation de nutriments et d'eau par des espèces d'arbres; **Jean Avit Kongape** (Cameroun), pour élaborer un guide sur les procédures liées à la gestion des forêts de production au Cameroun; **Diangha Pitié Nambu** (Cameroun), pour assister à une conférence internationale sur les arbres à usages multiples des tropiques; **Yongdong Zhou** (Chine), pour effectuer un voyage d'étude sur les techniques de transformation et d'utilisation du bois d'*eucalyptus* et d'*acacia* de plantation en Australie; **Verónica Duque González** (Colombie), pour suivre un stage sur la gestion diversifiée des forêts tropicales naturelles; **Yohanna Cabrera Orozco** (Colombie), pour effectuer un voyage d'étude en vue d'apprendre comment améliorer la longévité de certaines espèces colombiennes de plantation avec des produits de préservation peu toxiques; **Théophile Bouki** (Congo), pour entreprendre une recherche doctorale sur la gestion locale des ressources forestières et son impact sur la conservation des forêts; **Martin Mba Obame** (Gabon), pour mener une recherche doctorale sur les conflits et le développement dans le sud-est du Gabon; **Abraham Addo-Ansah Allotey** (Ghana), pour suivre un cours de formation en foresterie sociale au service du développement rural durable; **Andrew Akwasi Oteng-Amoako** (Ghana), pour publier un manuel sur la préservation du bois en zone rurale sous les tropiques; **Dzighbodi Adzo Doe** (Ghana), pour suivre un programme de maîtrise de sciences de l'environnement; **Yolanda Renita Hawker** (Guyana), pour faire des études de maîtrise en technologie des produits forestiers; **Bempah Nsiah** (Ghana), pour terminer

un mémoire de maîtrise sur le recours aux mycorhizes pour améliorer certaines essences ligneuses indigènes à utiliser pour restaurer des espaces surexploités; **Ariel Estuardo Nieves Antillón** (Guatemala), pour suivre un cours sur la gestion diversifiée des forêts tropicales naturelles; **Ahmed Parul Rishi** (Inde), pour suivre le cours de direction en matière d'environnement offert par l'institut Smithsonian; **Shanmughavel Piramanayagam** (Inde), pour établir un inventaire numérique des ressources de bois tropicaux en Inde; **Paimin Sukartana** (Indonésie), pour assister à une conférence internationale sur les produits forestiers compatibles avec l'environnement; **Tati Rostiwati** (Indonésie), pour effectuer des recherches doctorales sur les mécanismes d'adaptation à l'ombre d'espèces d'arbres d'importance locale à Sulawesi; **Bhoj Raj Khanal** (Népal), pour effectuer des recherches de maîtrise sur la capacité institutionnelle de groupes de foresterie communautaire en matière de commercialisation des produits forestiers; **Nirjala Raut** et **Yogendra Yadav**, tous les deux du Népal, pour suivre des programmes de maîtrise en foresterie; **Shadrach Olufemi Akindele** (Nigéria), pour établir un document sur le cubage des espèces courantes de bois des forêts ombrophiles tropicales du Nigéria; **Manuel Antonio Soudre** (Pérou), pour suivre un programme de maîtrise sur la gestion des forêts tropicales; **Patricia Ojeda Rondón** (Pérou), pour suivre un cours sur la gestion diversifiée des forêts tropicales naturelles; **Dennis Morgia Gilbero** (Philippines), pour suivre un cours de formation aux techniques de surveillance et d'évaluation de la biodiversité; **Mirko Meoli** (Suisse), pour un internat de formation sur l'inventaire et la restauration des forêts dégradées au Congo; **José Rafaël Lozada** (Venezuela), pour préparer une thèse doctorale sur les successions végétales dans les forêts exploitées de la réserve forestière d'Imataca; et **Omar Ernesto Carrero Gámez** (Venezuela), pour suivre un cours sur les principes des sciences économiques appliqués à l'analyse des investissements et à la conception des politiques sur les forêts naturelles.

Rapports de bourse disponibles

Les rapports de bourses OIBT ci-dessous peuvent être obtenus en s'adressant à leurs auteurs:

Community forestry and poverty reduction in Nepal: perspectives on forest dependency, benefit sharing, resource governance and overall livelihood benefits to the poor. Adresse: Mr Balam Dhakal, PO Box No 19464, Kathmandu, Népal; dhakalbalram@hotmail.com

People's perception and participation towards integrated natural resource conservation: a case study from Nepal. Adresse: Mr Shiva Kumar Wagle, Assistant Forest Officer, District Forest Office, Kapilbastu, Népal; wagleshiv@yahoo.com

le gouvernement négocie au nom des propriétaires fonciers un contrat (sous la forme d'un projet d'accord) avec l'entrepreneur. Les propriétaires fonciers peuvent négocier directement avec un entrepreneur si le volume à récolter est inférieur à 5000 m³ par an et destiné principalement à être transformé dans le pays. Au Vanuatu, les propriétaires fonciers négocient eux-mêmes leurs contrats avec un entrepreneur et le responsable de la foresterie approuve ou rejette les contrats.

Ces quatre pays (la PNG comprise) sont tous en proie à des difficultés financières et de transport lorsqu'ils s'efforcent d'appliquer de manière efficace leurs codes pratiques d'exploitation forestière et d'entreprendre d'autres activités forestières.

La titularité des terres, et comment la traiter, représentent une autre question importante, en particulier aux îles Solomon, au Vanuatu et en PNG. Les entretiens avec les forestiers ont fait ressortir les difficultés que ceux-ci rencontrent souvent du fait qu'ils ne savent pas comment traiter avec les propriétaires coutumiers. Ce problème résulte en partie du type de l'enseignement forestier dispensé jusque récemment aux étudiants en foresterie, qui parlait en général du principe que les forêts appartiennent à l'Etat. Lorsque les nouveaux forestiers ont tenté d'appliquer sur le terrain les principes de gestion forestière du type qu'ils avaient appris dans les écoles forestières, ils se sont rapidement aperçus qu'il n'y avait pas de forêts dans lesquelles travailler. Il y a encore beaucoup à faire pour impartir aux forestiers les compétences nécessaires pour travailler efficacement dans ce qui est souvent un environnement social, politique et économique difficile et pour gérer leurs rapports avec les propriétaires coutumiers.

On note également chez les forestiers, dans les quatre pays, beaucoup de perplexité au sujet de certains concepts et termes relativement nouveaux appliqués à la foresterie; la communauté internationale semble en inventer de nouveaux à un rythme accéléré, mais ils sont peu susceptibles d'être adoptés rapidement sur le terrain tant que de nombreux forestiers se débattent encore avec la différence qui existe entre, par exemple, 'l'aménagement forestier durable' et la bonne vieille 'gestion des forêts'. Dans ces circonstances, quelle est l'utilité des processus internationaux qui créent cette terminologie? Il se peut également que la communauté internationale ne connaisse que partiellement les contextes locaux et nationaux dans lesquels la gestion forestière est entreprise. J'estime nécessaire que la communauté internationale (y compris l'OIBT) s'attache davantage à savoir comment les pays, et en particulier les pays en développement, interprètent ce que représentent la 'gestion forestière' et 'l'aménagement forestier durable', afin que les programmes et les plans qu'elle formule puissent être appliqués plus efficacement.

Bibliographie

Banque mondiale 2000. *Project appraisal document: forestry and conservation project*. Report No 2064-PG. World Bank, Washington, DC, Etats-Unis.

Dauvergne, P. 1997. *Corporate power in the forests of the Solomon Islands*. Working paper No 1997/6. Department of International Relations, Australian National University, Canberra, Australie.

Department of Forests 197. *National forest policy—Vanuatu*. Forest Department, Port Vila, Vanuatu.

Ministry of Fisheries and Forests 2003. *Strategic plan 2003–2005*. Suva, Fiji.

Pearce, D., Putz, F. & Vanclay, J. 2003. Sustainable forestry in the tropics: panacea or folly? *Forest Ecology and Management* 72(2–3).

Poore, D. & Thang, H.C. 2000. *Examen des progrès réalisés vers l'Objectif An 2000*. OIBT, Yokohama, Japon.

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;

- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **21 avril 2005**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant 1^{er} août 2005. Les demandes seront évaluées en juin 2005.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax 81-45-223 1111. fellowshipitto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site itto.or.jp.

Réflexion sur le ramin

Atelier tri-national sur le commerce d'une espèce marchande de bois, le ramin (*Gonystylus spp.*)

15-16 avril 2004

Kuala Lumpur, Malaisie

Le but principal de cet atelier, auquel ont participé l'Indonésie, la Malaisie et Singapour, était d'examiner les résultats préliminaires d'un projet mis en oeuvre par TRAFFIC Asie du Sud-Est sur le commerce du bois d'une espèce particulière, le ramin (*Gonystylus spp.*). Ce projet a entrepris d'évaluer l'efficacité de l'inscription de cette espèce à l'Annexe III de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), et notamment d'analyser l'efficacité des mesures d'exécution mises en place dans les trois pays participants. L'atelier s'est également penché sur les résultats d'ateliers nationaux précédemment tenus sur ce même thème en Indonésie et en Malaisie.

Les circonstances qui ont mené à l'inscription de *Gonystylus spp.* à l'Annexe III de la CITES soulignent le besoin de rétablir les relations amicales et la confiance, en particulier entre l'Indonésie et la Malaisie

Les conclusions de l'atelier sont exposées ici, de manière assez détaillée, à la lumière d'une proposition d'inscrire le ramin à l'Annexe II de la CITES présentée par l'Indonésie à la 13^{ème} Conférence des Parties à la CITES, qui avait lieu à Bangkok (Thaïlande) au moment où la présente édition du Bulletin était chez l'imprimeur. Les résultats de la Conférence des Parties (cdp) seront rapportés dans la prochaine édition.

La première tentative de proposer l'inscription du ramin aux annexes de la CITES a été faite par les Pays-Bas, Etat non compris dans l'aire de répartition, au cours de la huitième session de la cdp tenue à Kyoto en 1992. Plus particulièrement, il était proposé d'inscrire *Gonystylus bancanus* à l'Annexe II de CITES; cette proposition a cependant été rejetée à la neuvième cdp, tenue à Fort Lauderdale, les Etats de l'aire de répartition, y compris l'Indonésie et la Malaisie, s'y étant opposés.

Inquiète du déclin considérable de la population indonésienne de ramin, aggravé par l'exploitation illégale effrénée, l'Indonésie a unilatéralement inscrit les espèces de *Gonystylus* à l'Annexe III de CITES en avril 2001.

La Malaisie a fait opposition à l'inscription proposée par l'Indonésie, du fait que les autres Etats de l'aire de répartition n'avaient été préalablement consultés et que, par conséquent, le mécanisme requis pour assurer le contrôle effectif devait encore être mis en place. Dans ces circonstances, la Malaisie avait invité l'Indonésie à envisager de remettre à plus tard l'entrée en vigueur de la notification, mais cette demande a été rejetée, l'Indonésie estimant que l'ajournement créerait la confusion et indiquerait une incohérence de sa part.

Travaux de l'atelier

Le premier jour de cet atelier tri-national de deux jours a débuté par une allocution de bienvenue prononcée au nom de TRAFFIC et par les propos liminaires de l'Indonésie,

de la Malaisie et de Singapour. Cette introduction a été suivie d'une série de présentations et de débats sur des questions telles que l'écologie et la situation du ramin, les expériences d'inscription à l'Annexe III, les procédures CITES, et le commerce du ramin. Le second jour a été consacré à un débat dirigé sur les problèmes que présente cet essence, en vue de dégager des solutions. L'atelier s'est terminé par une récapitulation des conclusions et des recommandations et les remarques finales.

La plupart des problèmes rencontrés dans la mise à effet de l'inscription de *Gonystylus spp.* à l'Annexe III de la CITES provenaient d'un manque de compréhension et de connaissance des procédures CITES, en ce qui concerne notamment le transbordement. A cet égard, les précisions données par le Secrétariat CITES concernant les échanges de spécimens inscrits à l'Annexe III ont été fort utiles. Le besoin de renforcement des capacités pour assurer l'application correcte des dispositions CITES a été souligné.

Quant à la situation écologique de *Gonystylus spp.*, parmi les 30 espèces identifiées, *Gonystylus bancanus* est l'espèce la plus recherchée et exploitée. Or l'inscription à l'Annexe III par l'Indonésie s'applique au niveau du genre et couvre donc toutes les espèces de ce genre.

S'agissant de l'application en Indonésie, la raison de l'inscription de *Gonystylus spp.* est à rechercher dans les inquiétudes suscitées par le déclin rapide de la population du genre, essentiellement provoqué par l'exploitation forestière illégale effrénée. Tout en concédant que l'exploitation forestière illégale était en partie un problème intérieur, l'Indonésie estimait que la demande et le commerce international stimulaient également cette activité préjudiciable. La CITES étant un instrument régissant le commerce international des espèces inscrites, l'Indonésie considérait que l'inscription de *Gonystylus spp.* à l'Annexe III de CITES était une mesure appropriée. Du fait que l'application des mesures découlant de l'inscription se heurtaient à des problèmes liés au manque de compréhension et de connaissance des procédures CITES, de coordination interorganisations et d'identification des espèces, l'atelier a été informé que l'Indonésie envisageait de proposer le reclassement de *Gonystylus spp.* à l'Annexe II de la CITES aux termes de laquelle un "avis de commerce non préjudiciable" est exigé pour des exportations du genre (l'Indonésie a effectivement proposé ce reclassement et la proposition sera examinée à la 13^{ème} cdp). Par ailleurs, reconnaissant que le problème de l'exploitation illégale en Indonésie était endémique et concernait également d'autres espèces, l'Indonésie envisageait en outre de proposer l'inscription du merbau à l'annexe pertinente de la CITES.

En Malaisie, les problèmes liés au manque de compréhension et de connaissance des procédures CITES, à la coordination interorganisations et à l'identification des espèces se sont également présentés. D'autres facteurs entravent l'application: la longue frontière avec l'Indonésie, qui compromet l'efficacité dans l'application des mesures, les fausses déclarations sur le pays d'origine des cargaisons, les différences qui existent entre les codes des systèmes harmonisés utilisés en Indonésie, en Malaisie et à Singapour, la capacité des services douaniers de reconnaître les espèces, les chargements de grumes et de sciages de ramin entrant en Malaisie par des zones franches et des zones de libre-échange, et l'accord de libre-échange entre l'Indonésie et la Malaisie, qui n'exige pas la présentation de documents du pays d'exportation. L'atelier a été informé des raisons pour lesquelles la Malaisie faisait objection à l'inscription de *Gonystylus spp.* à l'Annexe III de la CITES et des mesures prises pour mettre fin aux échappatoires dans le cas des transbordements par des zones de libre-échange. La Malaisie a demandé l'établissement d'une plus grande coopération avec l'Indonésie pour surveiller les importants volumes de bois scié qui entrent en Malaisie conformément à l'accord de libre-échange. En outre, la Malaisie a informé l'atelier que le reclassement de *Gonystylus spp.* à l'Annexe II de la CITES risquait de n'apporter aucune solution si les problèmes actuels de l'application ne sont pas étudiés et résolus.

En tant que pays servant d'entrepôt, Singapour a informé l'atelier des mesures prises pour contrôler les transbordements de ramin, bien que la loi de Singapour sur les espèces en péril ne prévoit pas l'inspection à l'intérieur des zones de libre-échange. Singapour surveille également les réserves de ramin importé avant l'entrée en vigueur de l'inscription par l'Indonésie. L'atelier a pris note de l'arrangement bilatéral entre l'Indonésie et Singapour, aux termes duquel Singapour ne communique pas de statistiques sur les importations en provenance de l'Indonésie.

Recommandations de l'atelier

Vu les circonstances qui ont mené à la convocation de cet atelier, les participants ont mis longtemps, le second jour, à s'accorder sur des recommandations. Compte tenu des résultats d'ateliers nationaux antérieurement tenus en Indonésie et en Malaisie, ainsi que des délibérations de l'atelier, un accord provisoire est intervenu sur les cinq mesures spécifiques suivantes:

- améliorer les mécanismes existants pour accélérer l'échange d'information sur l'interdiction d'infractions relatives au commerce de ramin;
- diffuser l'information sur toutes les prescriptions nationales relatives à l'exportation et à la réexportation, telles qu'elles s'appliquent aux exportations de ramin à destination des trois pays participants;
- harmoniser les codes douaniers relatifs aux cargaisons et produits de ramin;
- clarifier les différences dans les statistiques en prévoyant des consultations entre les organes de gestion CITES et les services des douanes des trois pays; et
- créer un groupe de travail spécial tri-national sur l'application des prescriptions CITES au commerce de ramin, afin de contribuer à résoudre la question du commerce illégal et à encadrer l'action coopérative à long terme.

Observations

La CITES est un traité intergouvernemental régissant le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages en péril. Il y a donc tout lieu de s'étonner qu'une organisation non gouvernementale, TRAFFIC Asie du Sud-Est, ait pris l'initiative de convier les trois gouvernements au sujet du ramin. Le simple fait que TRAFFIC soit parvenu à réunir l'atelier est en soi une prouesse, mais reste à voir si cette initiative permettra réellement de débrouiller et de surmonter les problèmes d'application. Le caractère provisoire des recommandations de l'atelier est un reflet de cette incertitude.

Les circonstances qui ont mené à l'inscription de *Gonystylus* spp. à l'Annexe III de la CITES soulignent le besoin de rétablir les relations amicales et la confiance, en particulier entre l'Indonésie et la Malaisie. Il sera intéressant de voir si la décision de l'Indonésie de soumettre formellement une proposition visant à reclasser *Gonystylus* spp. à l'Annexe II de la CITES, et l'éventuelle proposition d'inscrire *Intsia palembanica* (merbau) aux annexes de la CITES, y contribueront.

Rapport établi par Amha bin Buang, Secrétariat de l'OI BT

Effets de la certification

Colloque sur les effets de la certification des forêts dans les pays en développement et à économie en transition

10-14 juin 2004

New Haven, Connecticut, Etats-Unis

Ce colloque de collaboration organisé par le Yale Program on Forest Certification avec le concours de divers partenaires, dont l'OI BT, a exploré les effets sociaux, écologiques et économiques de la certification des forêts dans les sociétés en développement et en transition.

Plus de 100 experts de 36 pays étaient présents pour entendre les résultats de 16 études de cas menées dans des pays de quatre régions (Asie-Pacifique, Europe de l'Est, Amérique latine et Afrique), suivis d'une analyse par deux commentateurs et d'un débat ouvert. Cette rencontre avait attiré un groupe de disciplines différentes comprenant des professionnels et des représentants de donateurs, d'organisations non gouvernementales (ONG), des milieux universitaires et du secteur privé. Les exposés ont fourni une occasion unique de comparer les expériences de certification des forêts dans différents pays et régions et de cerner des secteurs appelant une recherche plus approfondie.

Pour compléter la présentation des études de cas, l'ONG Forest Trends, a organisé un groupe de travail sur des thèmes ayant des éléments communs, dont les discussions ont porté sur les droits fonciers locaux, l'utilisation traditionnelle du territoire, les économies locales et la gouvernance.

Après le colloque, les chercheurs, rédacteurs et commentateurs des études de cas ont participé à un atelier de deux jours pour réviser les études de cas en y ajoutant les observations faites durant le colloque. La presse universitaire de Yale sur les questions forestières et environnementales prévoit de publier un livre présentant les études de cas ainsi que des thèmes régionaux et de caractère global.

Pour un complément d'information, y compris sur les exposés et les textes de nombreuses études de cas, consulter le site du colloque, www.yale.edu/forestcertification/symposium

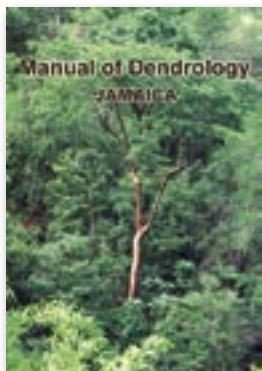
En bref: Inscription du ramin à l'Annexe II de la CITES

Il a été décidé à la 13^{ème} Conférence des Parties (CdP) à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) d'inscrire le ramin à l'Annexe II de la CITES. Cette inscription est fondée sur la proposition soumise par le Gouvernement indonésien et porte sur toutes les espèces du genre *Gonystylus* et tous les produits du bois de ramin. La CdP s'est réunie à Bangkok (Thaïlande) du 2 au 14 octobre 2004. Pour un complément d'information, visiter le site www.cites.org

Résumé par Alastair Sarre

► **Parker, T. 2003. Manual of dendrology. Jamaica. Jamaican Forestry Department, Jamaïque, Antilles occidentales. ISBN 976 610 504 9.**

Disponible auprès de: Forestry Department, Ministry of Agriculture, 173 Constant Spring Road, Kingston 8, Jamaïque; Tél 876-924 2667; Fax 876-924 2626; forestrydepartment@forestry.gov.jm

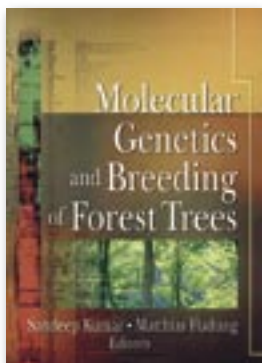


Ce manuel, fort bien présenté, a pour objet de servir de guide sur les arbres indigènes de la Jamaïque. Il est facile à consulter par les forestiers lors des inventaires et des travaux sur le terrain, par les écologistes pour des études de la végétation et des habitats et par les naturalistes et les visiteurs qui explorent les paysages. Il contient une

clef pour l'identification de 150 espèces d'arbres et un grand nombre de photos d'excellente qualité.

► **Kumar, S. & Fladung, M. (eds) 2004. Molecular genetics and breeding of forest trees. Food Products Press, New York, Etats-Unis. ISBN 1 56022 958 6.**

Disponible auprès de: Food Products Press, 10 Alice St, Binghamton, New York 13904-1580 Etats-Unis; orders@haworthpress.com; US\$59.95

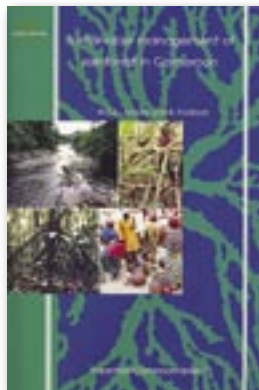


Le but de ce livre est "d'intégrer la transgénèse et la génomique fonctionnelle et structurale d'arbres dans le contexte d'une approche unifiée de la recherche en biologie moléculaire des essences forestières, à l'intention des étudiants et des chercheurs". Que cela signifie-t-il? La génomique fonctionnelle est l'analyse des rôles que jouent

tous les gènes d'un organisme, tandis que la "transgénèse" est aussi appelée le "génie génétique". Les nombreux auteurs de ce livre montrent comment la génomique accélère la science du génie génétique et comment ce travail pourrait déboucher sur d'importants progrès dans la technologie de l'arboriculture dans les prochaines années, avec éventuellement des avantages quant au rendement et à la qualité du bois des arbres dans les plantations. Certains auteurs font allusion aux risques de ces travaux, notamment aux impacts écologiques possibles. Les espèces étudiées dans cet ouvrage incluent le peuplier, les espèces *Pinus*, le tremble, et les espèces *Acacia*.

► **Jonkers, W. & Foahom, B. 2003. Sustainable management of rainforest in Cameroon. Tropenbos-Cameroon Series 9. Tropenbos International, Wageningen, Pays-Bas. ISBN 90 5113 071 6.**

Disponible auprès de: Tropenbos International, PO Box 232, 6700 AE Wageningen, Pays-Bas; Tél 31-317-495 500; Fax 31-317-495 520; tropenbos@tropenbos.agro.nl; www.tropenbos.org



Le programme Tropenbos-Cameroun, qui était cofinancé par l'OIBT, a débuté en 1992 (et la recherche sur le terrain a été achevée en 2002). Il visait à mettre au point des méthodes et des stratégies de gestion des forêts naturelles, en vue d'une production durable de bois et d'autres produits et services de la forêt. Ces méthodes devaient être "écologiquement rationnelles, socialement acceptables et économiquement viables". Cet ouvrage fait la synthèse des résultats des recherches écologiques, sociales et économiques effectuées dans une forêt à l'est

de Kribi au Sud Cameroun; entre autres, il propose une méthode modifiée d'exploitation forestière, des traitements sylvicoles et un niveau durable de production de bois.

► **Kanmegne, J. 2004. Slash and burn agriculture in the humid forest zone of southern Cameroon. Soil quality dynamics, improved fallow management and farmers' perception. Tropenbos-Cameroon Series 8. Tropenbos International, Wageningen, Pays-Bas. ISBN 90 5113 071 6.**

Disponible auprès de: Tropenbos International, PO Box 232, 6700 AE Wageningen, Pays-Bas; Tél 31-317-495 500; Fax 31-317-495 520; tropenbos@tropenbos.agro.nl; www.tropenbos.org



Ce livre présente la thèse doctorale de l'auteur, qui caractérise l'usage traditionnel d'agriculture sur brûlis dans la forêt du Sud Cameroun. Il étudie les principaux effets du changement d'utilisation des terres sur les réserves d'éléments nutritifs du sol, l'écoulement des eaux et la qualité biologique, et explore de nouvelles manières de procéder à la gestion durable des terres.

► **Scherr, S., White, A. & Khare, A. 2004. For services rendered: the current status and future potential of markets for the ecosystem services provided by tropical forests. OIBT Série technique 21. OIBT, Yokohama, Japon.**

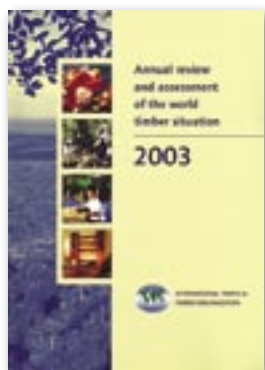
Disponible auprès du Fonctionnaire de l'Information, Secrétariat, OIBT; ahadome@itto.or.jp (voir l'adresse complète à la page 2)



Ce rapport, que l'OIBT avait demandé à une équipe de Forest Trends d'établir, examine les questions relatives à la rémunération des services rendus par les forêts tropicales. Il s'agit de la première étude de ce type axée sur les forêts tropicales. Voir dans AFT 12/2 un résumé analytique des résultats.

► **OIBT 2004. Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois 2003.** OIBT, Yokohama, Japon. ISBN 4 902045 11 7.

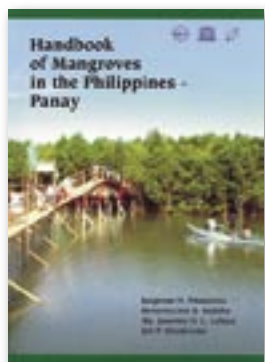
Disponible auprès du Fonctionnaire de l'Information, Secrétariat, OIBT; ahadome@itto.or.jp (voir l'adresse complète à la page 2)



Ce rapport est le plus récent d'une longue série dans laquelle l'OIBT compile les statistiques internationales les plus à jour et les plus fiables qui soient disponibles sur la production et le commerce du bois à l'échelle mondiale, l'accent étant mis sur les bois tropicaux. Il fournit également des informations sur les tendances dans le secteur forestier, la gestion des forêts et les économies des pays membres de l'OIBT. Ce document est basé sur les renseignements communiqués par les pays membres en réponse au questionnaire commun sur le secteur forestier, et complétés à partir d'autres sources selon les besoins.

► **Primavera, J., Sadaba, R., Lebata, J. & Altamirano, J. 2004. Handbook of mangroves in the Philippines—Panay.** Southeast Asian Fisheries Development Center (SEAFDEC) Aquaculture Department, Iloilo, Philippines.

Disponible auprès de: Sales and Circulation, SEAFDEC Aquaculture Department, Tigbauan, Iloilo 5021, Philippines; Tél 63-33-511 9172; Fax 63-33-511 8709; sales@aqd.seafdec.org.ph; US\$20 + postage.



Ce manuel fournit des informations sur plus de 30 espèces des mangroves sur l'île de Panay et dans les zones avoisinantes. Admirablement illustré et bien produit, ce manuel représente, pour les chercheurs, les gestionnaires de terres, les écoles et le grand public, un excellent guide sur les mangroves de la région centrale des Philippines. Les auteurs dédicacent ce livre "aux générations présentes et futures de Philippines ... afin qu'elles apprennent à respecter et apprécier cet important écosystème et qu'elles soient captivées par sa diversité et sa beauté".

► **Sánchez, H., Andrés Ulloa, G. & Arsenio Tavera, H. 2004. Manejo integral de los manglares por comunidades locales: Caribe de Colombia.** Produit du projet OIBT PD 60/01 Rev. 1 (F). Ecosystem Directorate of the Ministry of Environment, Housing and Territorial Development, National Corporation for Forestry Research and Development (CONIF), Bogota, Colombie, et OIBT, Yokohama, Japon. ISBN 958 33 6323 5.

Disponible auprès du Fonctionnaire de l'Information, Secrétariat, OIBT; ahadome@itto.or.jp (voir l'adresse complète à la page 2)

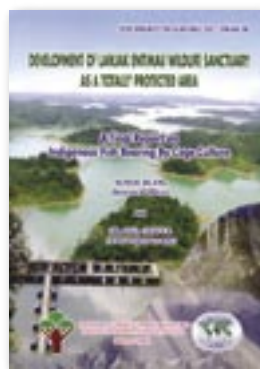


Ce volume substantiel et bien illustré contient, entre autres, des descriptions détaillées des forêts de mangrove antillaises de Colombie et de leur faune, des données sur la dynamique de croissance des espèces de mangrove, quelques données sur la restauration et le reverdissement des mangroves, des suggestions sur l'élaboration

de plans intégrés pour la gestion des mangroves ainsi que des informations sur des efforts déployés en vue de conserver et gérer les populations de crocodiles dans la baie de Cispatá.

► **Silang, S. & Chai, P. 2004. Final report on indigenous fish-rearing by cage culture.** Forestry Department, Sarawak, Malaysia et OIBT, Yokohama, Japon.

Disponible auprès du Fonctionnaire de l'Information, Secrétariat, OIBT; ahadome@itto.or.jp (voir l'adresse complète à la page 2)



Ce rapport présente brièvement les résultats d'une étude sur l'élevage de trois espèces indigènes et d'une espèce exotique de poissons dans la zone-tampon de la réserve naturelle de Lanjak-Entimau. Encore à ses tout débuts, la production des poissons indigènes comme le semah, le tengadak et le mata merah offre des possibilités commerciales considérables

au Sarawak grâce à leur popularité—et aux prix élevés qu'ils réalisent sur le marché. Cette étude, conduite en tant qu'élément du projet OIBT PD 16/99 REV.2 (F), a constaté que les deux premières de ces trois espèces indigènes peuvent être élevées par reproduction en masse dans des cages et peuvent être recommandées aux communautés locales et aux parties prenantes intéressées. Cependant, les éleveurs potentiels auront sans doute besoin d'une assistance pour établir leurs industries, car la croissance de ces espèces indigènes est relativement lente et qu'il leur faudra peut-être attendre cinq ans avant que les premiers poissons puissent être vendus sur le marché. Les résultats concernant la troisième espèce indigène, mata merah, ne sont pas encore disponibles.

Appel à communications sur des expériences d'industrie forestière communautaire

Le Secrétariat de l'OIBT lance un appel à la soumission d'articles décrivant des expériences de communautés ayant développé des industries forestières axées sur un ou plusieurs des produits suivants: i) bois et produits dérivés; ii) produits forestiers non ligneux; et iii) services environnementaux liés à la forêt. Il encourage en particulier la soumission de documents par des communautés de pays tropicaux et par des organisations non gouvernementales (ONG) oeuvrant avec ces communautés.

L'OIBT reconnaît que le développement d'une industrie forestière socialement responsable de type communautaire pourrait jouer un rôle crucial dans la réalisation de l'aménagement forestier durable dans les pays tropicaux, allégeant du même coup la pauvreté dans les collectivités locales. Il n'en reste pas moins que beaucoup de communautés n'ont pas les capacités nécessaires pour entreprendre des activités industrielles, en ce qui concerne notamment la transformation et la valorisation des produits, la gestion des affaires, la commercialisation et l'accès aux ressources financières.

Afin d'étudier ces problèmes et de promouvoir au niveau des communautés une industrie forestière consciente de ses responsabilités sociales, le Conseil international des bois tropicaux, à sa trente-sixième session en juillet 2004, a approuvé l'exécution d'une étude visant à identifier et passer en revue les expériences d'environ 20 industries forestières communautaires dans des pays producteurs de l'OIBT. En tant qu'élément de l'étude, l'OIBT invite les communautés et d'autres observateurs et parties prenantes à soumettre des communications décrivant leurs expériences de mise en place d'industries forestières au niveau communautaire.

L'étude analysera également les possibilités d'expansion de ces industries et les contraintes auxquelles elles sont confrontées, en vue d'élaborer des stratégies que l'OIBT pourrait adopter pour aider les pays producteurs à promouvoir le développement d'industries communautaires basées sur la forêt en tant que soutien à la durabilité du secteur forestier tropical.

Pour plus ample informé, ou pour soumettre une communication, contacter Dr Hwan Ok Ma au Secrétariat de l'OIBT (ma@itto.or.jp). La date limite pour la soumission des documents a été fixée au 31 décembre 2004.

Un nouveau chef à l'INRENA

En mai dernier, M. Leoncio Álvarez Vásquez a pris la tête de l'INRENA. Il remplace Dr César Álvarez Falcón, qui occupait ce poste depuis 2003. M. Álvarez Vásquez est originaire de la région d'Ancash et était précédemment Vice-ministre des pêches au Ministère de la production.

Communiqué de Fernando Rios

Mise en place d'un groupe de travail sur l'aménagement forestier durable en Côte d'Ivoire

Les participants à un atelier, organisé dans le cadre du projet OIBT PD 124/01 REV.2 (M) à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet

dernier, ont décidé de créer un groupe de travail national sur l'aménagement forestier durable et la certification.

A cet atelier ont participé quelque 80 personnes représentant un éventail de parties prenantes, y compris des représentants du gouvernement, des industries forestières, des ouvriers forestiers et des chefs de communauté. Cinq groupes d'acteurs—administration des forêts, concessionnaires de forêts, ONG, communautés locales et organismes de recherche—seront représentés au groupe de travail. Ils formeront une association sans but lucratif comportant une Assemblée générale de 15 membres (chaque groupe d'acteurs y sera représenté par trois membres), un comité technique de cinq membres (un de chaque groupe d'acteurs), un président et un coordonnateur technique. Les ONG internationales et les bailleurs de fonds pourront assister aux réunions du groupe de travail en qualité d'observateurs.

Le groupe de travail aura comme objectifs: d'influencer l'opinion publique sur le besoin de conserver les forêts naturelles du pays; de promouvoir l'aménagement forestier durable et la certification; et de développer des synergies et des partenariats entre les parties prenantes. Certaines activités spécifiques qui feront progresser les travaux vers ces objectifs ont été décrites. Les participants à l'atelier ont également invité les donateurs à soutenir les activités du groupe de travail.

Communiqué de Parfait Mimbimi Esono

Achèvement de la série régionale d'ateliers sur la restauration

Les participants à une série de six ateliers régionaux estiment que les *Directives de l'OIBT sur la restauration, la gestion et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires* constituent une référence précieuse pour expliquer les concepts et les stratégies de la restauration des espaces forestiers.

Ces directives ont été publiées en 2002 en tant qu'instrument de politique à l'intention des décideurs, pour leur fournir des conseils sur les approches qui pourraient être adoptées et les actions qui devraient être envisagées lorsqu'ils entreprennent la restauration des paysages forestiers.

Dans son exposé sur les résultats des ateliers à la trente-sixième session du Conseil international de bois tropicaux, James Gasana d'Intercooperation a fait valoir que les objectifs de la série d'ateliers étaient de faire mieux comprendre les Directives, de recevoir les observations qu'elles suscitaient et d'encourager, aux niveaux régional ou national, d'autres initiatives de restauration des forêts et de gestion des forêts secondaires. Il a dit que les participants ont généralement convenu que les Directives comblaient une lacune de connaissance et qu'elles permettaient de clarifier parfaitement les concepts et les stratégies de la restauration des forêts dégradées et de la réhabilitation des terres. Les participants ont également compris que les Directives pouvaient être adaptées aux conditions et aux réalités de leurs propres pays et qu'elles devraient être incorporées dans les programmes et les plans d'action nationaux sur les forêts.

En collaboration avec divers partenaires et en se guidant sur les réactions suscitées par la série d'ateliers, l'OIBT prépare maintenant un manuel qui aidera les professionnels à concrétiser sur le terrain la restauration des espaces forestiers. Après la publication du manuel en 2005, l'OIBT organisera une série de dix ateliers nationaux pour l'introduire auprès des travailleurs de terrain et des décideurs dans les pays tropicaux.

L'OIBT est également l'un des principaux organisateurs d'un atelier international sur la restauration des paysages forestiers qui aura lieu au Brésil l'année prochaine (voir l'adresse à contacter à la page 30).

Les chefs d'ONG au service du développement et du changement social

17 janvier-4 février 2005

Cavite, Philippines

Coût: 2500 + 700 \$EU

Ce cours permet aux chefs et directeurs d'organisations non gouvernementales (ONG) d'accroître et d'affiner les compétences de base indispensables pour gérer le développement d'organisations dans notre ère de mondialisation rapide. Le cours est conçu de manière à élargir les aptitudes de l'apprenant: de décrire et critiquer les stratégies de changement social des ONG; de réexaminer les concepts et les théories du leadership en lui permettant de réfléchir à son propre type de direction et à son comportement en la matière; et d'identifier les caractéristiques de dirigeants efficaces en les comparant à celles de chefs d'ONG actuelles. Le point culminant du cours consistera en l'application simultanée de l'apprentissage individuel et collectif à des apprenants au Bangladesh, au Pérou et aux Etats-Unis.

Le cours sert de formation préliminaire ou d'admission à des études débouchant sur un diplôme universitaire de direction et gestion d'ONG au Bangladesh. Il est offert également en télémentorat par l'intermédiaire du Programme de partenariat mondial (www.global-partnership.net). A l'achèvement des études universitaires, un diplômé du cours pourra poursuivre des études en vue d'obtenir une maîtrise internationale et interculturelle de gestion à l'Ecole de formation internationale.

Adresse: Education and Training Program, International Institute of Rural Reconstruction, Y.C. James Yen Center, Silang 4118, Cavite, Philippines Tél/Fax 63-46-414 2417; 63-2-886 4385; Education&Training@iirr.org; www.iirr.org

Participation en matière de suivi et d'évaluation

28 février-18 mars 2005

Cavite, Philippines

Coût: 2500 \$EU

Conçu à l'intention des cadres de projets de développement, des responsables de recherches et des vulgarisateurs qui gèrent et/ou mettent en oeuvre des activités de développement communautaire, ce cours examine le suivi et l'évaluation effectués en participation aux niveaux de la communauté, du programme et de l'organisation des travaux. Plusieurs cas sélectionnés sont présentés et discutés. Les participants ont l'occasion d'examiner en commun les concepts, théories, méthodes, outils et techniques qui ont été mis à l'essai et utilisés dans ce domaine.

Adresse: Education and Training Program, International Institute of Rural Reconstruction, Y.C. James Yen Center, Silang 4118, Cavite, Philippines Tél/Fax 63-46-414 2417; 63-2-886 4385; Education&Training@iirr.org; www.iirr.org

Gestion du développement rural

2-20 mai 2005

Cavite, Philippines

Coût: 2500 \$EU

Conçu à l'intention des cadres supérieurs et moyens chargés du développement, ce cours étudie les questions de développement, la gestion des programmes de développement durable et axés sur les habitants, et la gestion des organismes de développement. Il porte sur la planification de programmes et de projets, leur exécution et leur évaluation. Les participants sont mis en face d'expériences réelles de développement rural. Le cours est articulé autour d'observations faites sur les travaux de développement effectués au niveau de communautés aux Philippines.

Adresse: Education and Training Program, International Institute of Rural Reconstruction, Y.C. James Yen Center, Silang 4118, Cavite, Philippines Tél/Fax 63-46-414 2417; 63-2-886 4385; Education&Training@iirr.org; www.iirr.org

Introduction des sexospécificités: de la programmation à la transformation organisationnelle

14-25 novembre 2005

Cavite, Philippines

Coût: 2 250 \$EU

Ce cours fournira aux cadres supérieurs et moyens chargés du développement, des outils leur permettant d'influencer les décideurs de leur organisation en matière de prise en compte systématique des sexospécificités. Ce cours s'appuie sur un examen d'expériences précédemment et actuellement tentées dans ce domaine par les organisations, les programmes et/ou les projets des participants. A l'aide d'un outil 'd'audit des questions sexospécifiques', les participants chercheront à mieux comprendre les démarches précédentes de leur propre organisation en matière de sexospécificités. L'audit se concentrera sur les dimensions suivantes: volonté politique, capacité technique, responsabilité et culture organisationnelle. L'occasion sera donnée aux participants de faire des exercices réels en vue de préparer le processus de changement projeté dans leur propre organisation pour la prise en compte des sexospécificités.

Adresse: Education and Training Program, International Institute of Rural Reconstruction, Y.C. James Yen Center, Silang 4118, Cavite, Philippines Tél/Fax 63-46-414 2417; 63-2-886 4385; Education&Training@iirr.org; www.iirr.org

Les cours sont dispensés en anglais, sauf indication contraire. La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats éventuels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

► suite de la page 31

fournir l'assistance technique leur permettant de gérer la forêt dans la légalité et d'améliorer la capacité de protéger leurs droits. Ces démarches favoriseront la transparence, réduiront le potentiel de corruption et garantiront une plus grande équité.

- Faire en sorte que tous les projets et toutes les études de l'OIBT liés à l'exploitation forestière illégale prévoient la consultation sérieuse des communautés, d'autres membres de la société civile et du secteur privé.
- Entreprendre des études pour trouver les meilleurs moyens de faire participer la société civile à l'application de la loi forestière (par ex. assistance au sein de comités de surveillance).
- Appuyer des études et des ateliers de niveau national et régional pour comprendre la portée de la foresterie pratiquée par les communautés indigènes et autres, les politiques et autres règlements susceptibles de constituer des obstacles et leur rapport avec l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite.
- Accroître le soutien de projets en faveur d'entreprises de foresterie communautaire, y compris l'assistance technique pour aider les communautés à comprendre les lois nationales, à s'y conformer et à forger des alliances équitables avec les acteurs importants de l'industrie.

Recommandations de mesures à prendre dans le court terme

- Organiser une conférence internationale (avec études connexes à l'appui) sur le transport des produits ligneux, à laquelle participeront les représentants des institutions financières, des services douaniers, des secteurs d'expédition et de

transport, en vue de cerner les faiblesses qui ont permis le développement du commerce illicite.

- Organiser une conférence internationale sur la foresterie communautaire indigène et autre, la jouissance des forêts, les politiques et autres règlements qui constituent des obstacles à la gestion et au commerce et leurs rapports avec l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite.
- Renforcer en élargissant le domaine couvert par les projets de l'OIBT en vue de financer les partenariats de secteur privé/société civile pour promouvoir la pérennité et la légalité dans la gestion des forêts et le commerce des produits forestiers.

Nous sommes heureux d'avoir pu élaborer conjointement ces recommandations et attendons avec intérêt d'autres occasions de fournir des conseils au CIBT.

Participants à d'atelier

TAG: Barney Chan (Coprésident de l'atelier), Sarawak Timber Association (Malaisie); Ivan Tomaselli, ABIMCI (Brésil); Paul Rasmussen, DLH (Danemark); Jean-Jacques Landrot, Association interafricaine des industries forestières (France); Brent McClendon, International Wood Products Association (Etats-Unis); Dani Pitoyo, BRIK/APKINDO (Indonésie); Dick McCarthy, PNG Forest Industries Association (PNG)

CSAG: Andy White (Coprésident de l'atelier), Forest Trends (Etats-Unis); Cleto Ndikumagenge UICN/CEFDHAC (Cameroun); Chen Hin Keong, TRAFFIC International (Malaisie); Yati A. Bun, Foundation for People and Community Development (PNG); David Young, Global Witness (Royaume-Uni); Alberto Chinchilla, ACICAFOC (Costa Rica); Hildebrando Rufner, COICAP (Pérou); Yam Malla, Regional Community Forestry Training Centre for Asia and the Pacific (Thaïlande).

► 11-15 octobre 2004.

Eucalyptus in a Changing World. Aveiro, Portugal.

IUFRO 2.08.03. **Adresse:** Nuno Borralho, RAIZ-Instituto de Investigacao da Floresta e Papel, Herdade da Torre Bela, Ap. 15, P-2065 Alcoentre, Portugal; Tél 351-263-480035; Fax 351-234-931359; www.aveiroiufro.com; conference@aveiroiufro.com

► 17-22 octobre 2004. **Towards Better Management Practices in Tropical Humid Forests: Developing Principles and Recommendations for the Amazon Basin.** Belém, Brésil.

IUFRO 3.05.00. **Adresse:** Plinio Sist, CIRAD-Forêt, Convênio Cirad Forêt EMBRAPA, Projeto Ecosilva, EMBRAPA Amazonia Oriental, Travessa Dr. Eneas Pinheiro, 66095-100 Belém, PA, Brésil; Tél 55-91-299 45; Fax 55-91-276 7939; plinio@cpatu.embrapa.br

► 24-29 octobre 2004.

Colloque international sur les sciences du bois. Montpellier, France.

IUFRO 5.00.00. **Adresse:** Département Forêts du Cirad, ISWS, TA 10/16, 73 Rue JF Breton, 34398, Montpellier Cedex 5, France; Fax 33-4-6761 5725; iawa-iaws-symposium@cirad.fr

► 31 octobre-3 novembre

2004. **VIII Congreso Latinoamericano de Estudiantes de Ciencias Forestales.** La Molina, Pérou.

Adresse: Mariana Ibárcena Escudero (Présidente du Comité d'organisation), Av. La Molina s/n La Molina-Perú; alecif_peru@universia.edu.pe; www.lamolina.edu.pe/eventos/forestales/congresolatforest/

► 1-5 novembre 2004.

Monitoring the Effectiveness of Biological Conservation.

Vancouver, BC, Canada. **Adresse:** John Innes, Professor, Chair of Forest Management, Department of Forest Resources Management, University of British Columbia, Forest Sciences Centre; Tél 1-604-822 6761; innes@interchg.ubc.ca; <http://fjcsn.bc.ca/conferences/mebc/index.html>

► 17-21 novembre 2004.

Colloque international sur la restauration écologique.

Santa Clara City, Cuba. **Adresse:**

Grecia Montalvo, Empresa Nacional para la Protección de la Flora y la Fauna, Carretera Central km 306, Banda Placetas, Santa Clara, Villa Clara, Cuba; Cp: 50 100; Fax 53-42-208430; sisre@ccb.civc.inf.cu ou grecia_montalvo@yahoo.es

► 17-25 novembre 2004.

3ème Congrès mondial de la nature de l'UICN: Nature et Société—un seul monde.

Bangkok, Thaïlande. **Adresse:** Ursula Hiltbrunner, UICN-Union mondiale pour la nature, 28 rue Mauverny, CH-1196 Gland, Suisse; Tél 41-22-999 0232; Fax 41-22-999 0020; www.iucn.org; ursula.hiltbrunner@iucn.org

► 22-25 novembre 2004.

International Conference on Multipurpose Trees in the Tropics: Assessment, Growth and Management. Jodhpur, Inde.

Adresse: Dr V.P. Tewari, Organising Secretary; Tél 91-291-272 2588; Fax 91-291-272 2764; vptewari@afri.res.in

► 24-26 novembre 2004. **VIIIe**

Congrès forestier national de Colombie (Congreso forestal nacional). Bogota DC, Colombie.

Adresse: Alberto Leguizamo Barbosa, La Asociacion Colombiana de Ingenieros Forestales (ACIF), Calle 14 No 7-33 Of. 403, Bogotá DC, Colombia; Tél 57-1-2 81 8215

► 6-17 décembre 2004. **Xe**

Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Buenos Aires, Argentine. **Adresse:** Secrétariat de la CCNUCC, PO Box 260124, D-53153, Bonn, Allemagne; Tél 49-228-815 1000; Fax 49-228-815 1999; secretariat@unfccc.int; www.unfccc.int

► 13-18 décembre 2004.

Trente-septième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés. Yokohama, Japon.

Adresse: Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 13-15 février 2005. **The Working Forests in the Tropics: Policy and Market Impacts on Conservation and Management.** Gainesville, Floride, Etats-Unis.

Adresse: Jennifer M. Anderson, University of Florida, IFAS Office of Conferences and Institutes; Tél 1-352-3925930; jmanderson@ifas.ufl.edu; www.conference.ifas.ufl.edu/tropics

► 14-18 février 2005.

Conférence des Nations Unies pour la négociation de l'Accord international sur les bois tropicaux devant succéder à l'Accord de 1994 (2ème partie). Genève, Suisse.

Adresse: Alexei Mojarov, Secrétariat de la CNUCED; alexei.mojarov@unctad.org

► 7-9 février 2005. **Wood Protection under Tropical Environments.** Kumasi, Ghana.

IUFRO 5.03.07. **Adresse:** Oteng Amoake; Tél 233-51-60122; Fax 233-51-60121; oamoako@forig.org or Robert White; Tél 1-608-231 9200; Fax 1-608-231 9592; rhwhite@fs.fed.us

► 28 février-5 mars 2005. **17th Commonwealth Forestry Conference: Forestry's Contribution to Poverty Reduction.** Colombo, Sri Lanka. **Adresse:** Conservator General of Forests, Sampathpaya, PO Box 3, Battaramulla, Sri Lanka; Tél 94-1-286 6616; Fax 94-1-286 6633; forlib@sltnet.lk

► Mars 2005. **Conservation Biology and Ecosystem Functioning in Plantation Forests.** Bordeaux, France.

IUFRO 8.00.00. **Adresse:** Alain Franc; Tél 33-1-4549 8982; Fax 33-1-4549 8839; franc@athena.paris.inra.fr; www.iufro.org/

► 1-4 mars 2005. **Forest Leadership Conference.**

Toronto, Canada. **Adresse:** ForestLeadership, 353 St Nicolas - Suite 101, Montréal, QC, H2Y 2P1, Canada; Tél 1-514-274 4344; Fax 1-514-277 6663; info@ForestLeadership.com; www.forestleadership.com

► 9-11 mars 2005. **World of Wood.** Savannah, Géorgie, Etats-Unis.

Adresse: International Wood Products Association (IWPA), 4214 King Street West, Alexandria, Virginie, Etats-Unis; Tél 1-703-820 6696; Fax 1-703-820 8550; info@iwpawood.org; www.iwpawood.org

► Avril 2005. **Atelier sur la mise en oeuvre de la restauration des espaces forestiers.** Brésil (lieu et date à communiquer ultérieurement). Organisé par le Partnership mondial sur les forêts et coparrainé par l'POIBT. **Adresse:** Carole Saint-Laurent, Senior Forest Policy Adviser, IUCN, Coordinator, Global Partnership on Forest Landscape Restoration, 70 Mayfield Avenue, Toronto, Canada M6S 1K6; Tél 1-416-763 3437; CarSaintL@bellnet.ca

► 3-10 avril 2005. **Brazil Forestry Study Tour: Working Conference on Pine and Hardwood Plantations and Forest Products Manufacturing in Southern Brazil.** Curitiba, Brésil. **Adresse:** Mark Willhite; bwillhite@juno.com; www.worldforestinvestment

► 4-7 avril 2005. **Sustainable Forestry in Theory and Practice: Recent Advances in Statistics, Modelling and Knowledge Management.** Edinburgh, Scotland. IUFRO 4.11.00, 4.02.00, 6.12.00.

Adresse: Keith Reynolds, USDA Forest Service, Pacific Northwest Research Station, Corvallis, OR, Etats-Unis; Tél 1-541-750 7434

► 16-27 mai 2005. **5ème Session du Forum des Nations Unies sur les forêts.** New York, Etats-Unis. **Adresse:** Mia Söderlund, Secrétariat du FNUF; Tél 1-212-963 3262; Fax 1-212-963 4260; unff@un.org; www.un.org/esa/forests

► 20-24 juin 2005. **5th International Conference on Forest Vegetation Management: Useable Science, Practical Outcomes and Future Needs.** Corvallis,

Oregon. **Adresse:** Dr Robin Rose, Director, Vegetation Management Research Cooperative, College of Forestry, Oregon State University, 308 Richardson Hall, Corvallis, OR 97330 Etats-Unis; Fax 1-541-737 1393; Tél 1-541-737 6580; robin.rose@oregonstate.edu

► 21-23 juin 2005. **Trente-huitième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Brazzaville, République du Congo. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 8-13 août 2005. **Forests in the Balance: Linking Tradition and Technology.** XXIIe Congrès mondial de l'IUFRO. Brisbane, Australie. **Adresse:** Congress Manager, PO Box 164, Fortitude Valley QLD 4006, Australie; Level 2, 15 Wren St, Bowen Hills QLD 4006, Australie; Tél 61-(0)-7-3854 1611; Fax 61-(0)-7-3854 1507; iufro2005@ozacomm.com.au; www.iufro2005.com/

► 20-24 septembre 2005. **VII Plywood and Tropical Timber International Congress and VI Machinery and Timber Products Fair.** Belém, Brésil. **Adresse:** WR São Paulo; Tél 11-3722 3344; wrsps@wrsaopaulo.com.br

► 7-12 novembre 2005. **Trente-neuvième session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Collins Ahadome; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp

► 23-25 novembre 2005. **5th Iberoamerican Forest and Environmental Law Congress.** Mexique. IUFRO 6.13.01. **Adresse:** Fernando Montes de Oca Dominguez; Tél 52-33-3615 0473; fernandomontesdeoca@imdefac.com.mx



forestière illégale et le commerce illicite. En particulier, nous encourageons les pays consommateurs à coopérer plus activement avec les services des douanes et les services chargés de l'application de la loi dans les pays producteurs, en vue de dépister le commerce illicite et de s'y attaquer.

2. Améliorer les données de base et les connaissances sur la production et le commerce des bois (aux niveaux national, régional et international), notamment sur l'ampleur, la nature et l'impact de l'exploitation forestière illégale et du commerce illicite. Il n'est pas possible d'estimer avec certitude l'ampleur et la nature de l'exploitation forestière illégale et d'y remédier sans disposer de meilleures données sur tous les aspects de la production et du commerce des bois. L'OIBT s'est déjà beaucoup investie dans le développement de statistiques et de bases de données, mais son travail n'a pas toujours entraîné une amélioration sensible des données, de leur accessibilité ou de la confiance du public en leur qualité.

- Appuyer davantage, en l'élargissant, l'initiative déjà prise par l'OIBT au sujet des anomalies dans les statistiques commerciales, et prévoir comme changement important d'encourager la collaboration d'autres institutions, notamment d'autres agences nationales, des ONG et du secteur privé, à la collecte des données.
- Encourager des études sur l'ampleur et la nature de l'exploitation forestière illégale (y compris son rôle et ses répercussions dans le secteur informel et les communautés locales) aux niveaux national et régional, en tenant compte de renseignements apportés par la société civile, le secteur privé et les gouvernements, afin de garantir une représentation des faits équilibrée et juste.

3. Encourager la transparence et un meilleur accès à l'information en améliorant la qualité des données publiées. Une plus grande transparence et un meilleur accès à l'information sont essentiels pour faire progresser la lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite. Les gouvernements et autres acteurs doivent pouvoir générer et vérifier les données d'une façon transparente et accessible. A cet effet, il faudra mettre en place des mécanismes de surveillance indépendante par des tiers, des protocoles de vérification et de publication des données, et garantir un accès facile à l'information.

- Encourager les projets exécutés dans des pays à promouvoir la transparence et l'accès à l'information, en ce qui concerne notamment les concessions, leur attribution, leur cartographie, leurs plans de gestion ainsi que les revenus obtenus par le biais de taxes et de contraventions et leur distribution.
- Appuyer les études visant à identifier les meilleures pratiques de surveillance indépendante par des tiers comme outil pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et promouvoir la confiance du marché consommateur.
- Faire en sorte que tous les projets OIBT développent des bases de données de niveau national et des systèmes de gestion de l'information comportant des protocoles pour assurer la transparence de la collecte et de la vérification des données par des procédés faisant intervenir les multiples acteurs, et que ces projets garantissent un plus haut degré de transparence et d'accès à l'information.
- Faire en sorte que toutes les données de l'OIBT sur les forêts tropicales, leurs produits et leur commerce soient publiées de manière à être facilement accessibles (par ex. sur Internet).
- Encourager l'OIBT à entreprendre une évaluation de la façon dont ses données sont rassemblées, gérées et mises à la disposition du grand public.

4. Soutenir les efforts des pays lorsqu'ils réexaminent et/ou mettent à jour des lois et des règlements en vue de garantir qu'ils soient efficaces, applicables et équitables; s'attaquer aux problèmes fondamentaux de gouvernance; et améliorer l'exécution. Ce travail consisterait à réviser ou harmoniser des lois et des règlements par des processus consultatifs, en reconnaissant que toute révision devrait respecter les droits et les intérêts des communautés indigènes et autres collectivités locales et du secteur privé (par ex., en évitant une réglementation excessive).

- Appuyer des études comparatives et des ateliers régionaux et internationaux pour évaluer les lois et les règlements pertinents (y compris la fiscalité, les régimes fonciers et les politiques en matière de récolte) afin d'en dégager des leçons et des conseils pour d'éventuelles modifications des cadres juridiques. Ces travaux devraient être liés à des initiatives semblables mises en oeuvre par d'autres organisations internationales.

- Soutenir les projets exécutés au niveau des pays en vue d'aider les gouvernements à clarifier les droits de propriété (par ex., cadastres, établissement de cartes, reconnaissance légale, démarcation physique) et les processus visant à atténuer les éventuels conflits (par ex. à l'égard des concessions, des territoires autochtones et des aires protégées).

5. Encourager les régimes du commerce national, régional et international à promouvoir le commerce légal. Les intervenants du secteur financier, du secteur des transports, des services douaniers et des accords commerciaux qui participent au financement et au commerce des produits forestiers doivent tous jouer un rôle dans l'élaboration de solutions constructives destinées à promouvoir le commerce légal. Il est urgent de porter l'action au-delà de la communauté forestière pour étudier et harmoniser, au niveau du commerce national, régional et international, des mécanismes susceptibles de garantir que toutes les pratiques favorisent le commerce légal des produits forestiers.

- Prévoir la participation de l'industrie, des gouvernements, de la société civile et d'organismes internationaux à des études et ateliers connexes sur le rôle des organismes de régulation du commerce (par ex. l'Organisation mondiale du commerce) en ce qui concerne l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite, et sur les mesures que les gouvernements des pays consommateurs peuvent mettre en place pour lutter contre le commerce illicite.
- Prévoir la participation de l'industrie, des gouvernements, de la société civile et d'organismes internationaux intervenant dans le transport du bois (par ex. institutions financières, douanes, expédition, transport) à des études et ateliers connexes visant à cerner les faiblesses qui ont favorisé le commerce illicite.
- Prévoir la participation de l'industrie, des gouvernements, de la société civile, du secteur des finances et d'organismes internationaux à des études et ateliers connexes sur les rapports qui existent entre corruption, blanchiment d'argent et autres problèmes liés au secteur des finances, à l'exploitation forestière illégale et au commerce illicite, en vue de réfléchir à des mesures que les gouvernements, les institutions financières et d'autres acteurs pourraient envisager.

6. Promouvoir des systèmes pour évaluer et vérifier la légalité des produits forestiers. Il est nécessaire d'encourager l'évaluation et le développement de technologies et de systèmes—y compris les efforts de meilleure auto-régulation de l'industrie—afin d'encourager la confiance des marchés consommateurs, d'étayer le commerce légitime et d'adopter des approches progressives vers le contrôle de la légalité.

- Appuyer les audits des systèmes gouvernementaux existants pour déterminer si les systèmes actuels sont adéquats, comment ils sont appliqués et comment les systèmes de chaîne de responsabilité peuvent être améliorés.
- Appuyer l'élaboration et l'adoption de systèmes de traçabilité des grumes en tant que moyen de vérifier la légalité, de reconnaître que le suivi efficace de l'acheminement des grumes est une étape nécessaire vers la certification.
- Appuyer le réexamen des codes déontologiques volontaires de l'industrie et des accords entre les sociétés et les communautés afin de stimuler le développement de l'autorégulation et de protocoles crédibles en matière de surveillance.

7. Promouvoir une plus forte participation des communautés locales à la gestion des forêts et au commerce. Ayant reconnu que les communautés indigènes et autres étaient d'importants acteurs dans les forêts tropicales, il est indispensable de les inclure dans les processus décisionnels, ainsi que de leur

Le Groupe consultatif de la société civile et le Groupe consultatif de la profession se sont réunis pour tenir un atelier dans le courant de la 36ème session du Conseil. Leur déclaration conjointe a été présentée à la fin de l'atelier

L'EXPLOITATION forestière illégale et le commerce illicite sont des préoccupations majeures pour deux groupes constitués par l'OIBT, le Groupe consultatif de la profession (TAG) et le Groupe consultatif de la société civile (CSAG). A tort ou à raison, on dit qu'une grande partie du commerce des bois tropicaux s'opère actuellement dans l'illégalité. Ce problème a de graves répercussions sociales et environnementales, compromet la réputation des industriels honnêtes, décourage les investissements dans la gestion responsable des forêts et amoindrit la contribution de la foresterie au développement économique et social. Loin d'être récent, ce problème inquiète depuis longtemps le secteur forestier dans le monde entier.

C'est pourquoi le TAG et le CSAG ont accueilli avec profonde gratitude que le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) ait officiellement reconnu en 2001 l'existence de ce problème et qu'il ait commencé à prendre des mesures pour y remédier. Nos deux groupes sont reconnaissants au Conseil de les avoir invités à tenir un atelier sur l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite. Cet atelier a eu lieu les 19 et 20 juillet 2004 et son objectif était de formuler des recommandations précises au CIBT et à ses Etats membres. Nous apprécions également les contributions, les encouragements et l'aide du Gouvernement suisse qui nous ont permis de tenir cet atelier.

Pour commencer, le TAG et le CSAG tiennent à insister sur les points suivants:

- nous reconnaissons que tous les pays—producteurs et consommateurs—ont un rôle à jouer et la responsabilité d'aider à éliminer l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite;
- nous reconnaissons que la production et le commerce illégaux ne représentent pas un problème uniquement pour le bois, ni uniquement pour les pays tropicaux. De nombreux problèmes se posent dans d'autres secteurs et dans les pays de la zone tempérée;
- bien que l'atelier et ses recommandations soient focalisés sur l'exploitation forestière illégale et commerce illicite des bois,

il a été reconnu que le problème de la légalité dans le secteur forestier embrasse une multiplicité d'autres questions, parmi lesquelles les droits des travailleurs, la gestion et le commerce des espèces sauvages, les questions sexospécifiques et le travail des enfants, la corruption et le blanchiment de l'argent ainsi que les conflits relatifs au bois;

- nous reconnaissons que l'un des facteurs poussant à l'exploitation forestière illégale est lié au fait que, dans la plupart des cas, seul le bois rentabilise la gestion des forêts, les revenus devant également couvrir le coût d'obligations sociales et environnementales. C'est pourquoi, le CSAG et le TAG encouragent le développement d'autres sources de revenu pour les propriétaires de forêts, tels que la rémunération des services que procurent les écosystèmes; et

- l'atelier a reconnu que le renforcement des capacités reste un besoin crucial et qu'il sera nécessaire pour que puissent être mises en oeuvre toutes les recommandations ci-après. En particulier, les capacités devront être renforcées dans tous les secteurs en cause, à savoir les secteurs judiciaires, des transports et des douanes, et l'OIBT devraient faire en sorte que tout son soutien en matière de formation s'adresse au personnel des Etats membres opérant dans ces secteurs.

Avant de présenter nos recommandations en détail, le Président du TAG et le Co-président du CSAG tiennent à exprimer les remerciements de notre groupe pour l'appui personnel de Dr Jürgen Blaser et son équipe d'Intercooperation, à Kerstin Canby de Forest

Trends qui a assumé les fonctions de secrétaire, et au professeur Rodolphe Schlaepfer de l'Institut fédéral de technologie suisse de Lausanne, qui a fait preuve d'un humour et d'une souplesse remarquables en tant qu'animateur de l'atelier.

Recommandations spécifiques

Les recommandations ci-après peuvent être mises en oeuvre par l'OIBT dans le cadre de ses travaux de politique, de projets aux niveaux national, régional et international, et des activités de son programme de travail—ainsi que par des actions entreprises indépendamment par les Etats membres de l'OIBT eux-mêmes. Ces travaux doivent reconnaître et respecter la souveraineté des membres de l'OIBT et devraient être menés de manière à stimuler le partage des enseignements tirés entre les gouvernements et les autres parties prenantes.

1. Au plus haut chef, nous prions instamment l'OIBT et ses Etats membres d'adopter une attitude encore plus agressive dans la lutte contre l'exploitation

Commerce et civilités: Débat des participants à l'atelier TAG/CSAG sur les mesures à prendre pour freiner l'exploitation forestière et le commerce illicites. Photo: K. Takahashi



Suite à la page 31

